Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur l'application du Traité et sur la Stratégie de financement

Rome (Italie), 14 – 17 décembre 2005



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITÉ INTÉRIMAIRE DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Rapport du

Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur l'application du Traité et sur la Stratégie de financement

Rome, 14 – 17 décembre 2005

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE Rome, 2005

Les documents du Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur l'application du Traité et sur la Stratégie de financement de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur Internet à l'adresse http://www.fao.org/ag/cgrfa/ico1.htm.

On peut également se les procurer auprès du:
Secrétaire de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO
Département de l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00100 Rome (Italie)
Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites

#### TABLE DES MATIÈRES

		Par
I.	Introduction	1
II.	Ouverture de la réunion et élection du Président, des Vice-Présidents et du <i>Rapporteur</i>	2-8
III.	Préparation du projet de règlement intérieur de l'Organe directeur	9
IV.	Préparation du projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur	10-13
V.	Préparation du projet de procédures et de mécanismes destinés à promouvoir l'application du Traité et à prendre en compte les questions de non-application	14-17
VI.	Préparation d'un projet de Stratégie de financement du Traité	18-22
VII.	Autres questions	23-25
VIII.	Remarques en guise de conclusion	26
Anne.	xes	
A.	Ordre du jour	
B.	Situation des signatures/ratifications du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au 17 décembre 2005	
C.	Projet de règlement intérieur de l'Organe directeur	
D.	Projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur	
E.	Projet de Résolution sur l'application soumis à l'Organe directeur pour examen	
F.	Projet de Résolution sur la Stratégie de financement soumis à l'Organe directeur pour examen	
G.	Liste des documents	
H.	Liste des délégués et observateurs	

#### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LES RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR, SUR L'APPLICATION DU TRAITÉ ET SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

#### I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur l'application du Traité et sur la Stratégie de financement (ci-après dénommé le Groupe de travail) s'est réuni à Rome (Italie) du 14 au 17 décembre 2005. La liste des délégués et observateurs est jointe à l'*Annexe H*.

### II. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

- 2. M. Javad Mozafari (Iran), Vice-Président de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs. Il a pris note des travaux importants qui attendaient le Groupe de travail pour la préparation de la première session de l'Organe directeur du Traité international.
- 3. Mme Louise O. Fresco, Sous-Directrice générale, Département de l'agriculture, a noté que des progrès importants étaient réalisés dans la préparation de la première session de l'Organe directeur du Traité international, qui sera accueillie par le Gouvernement espagnol, à Madrid, du 12 au 16 juin 2006. Le Groupe de travail avait plusieurs points importants à examiner. Mme Fresco a insisté sur la nécessité de faire avancer le Règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, l'application du Traité et la Stratégie de financement. Le Groupe de travail devrait également donner des indications claires sur l'élaboration ultérieure de la Stratégie de financement du Traité, en vue de son examen par l'Organe directeur.
- 4. Mme Fresco a noté qu'un pays ne devenait membre à part entière du Traité que 90 jours après le dépôt de son instrument de ratification, d'acception, d'approbation ou d'adhésion. Elle a donc exhorté les pays qui n'avaient pas encore ratifié, accepté, approuvé le Traité ou qui n'avaient pas encore adhéré de le faire avant le 14 mars 2006, afin d'être en mesure de participer en tant que parties contractantes à la première session de l'Organe directeur.
- 5. Mme Fresco a remercié les Gouvernements des pays suivants: Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Norvège et Pays-Bas, d'avoir fourni des ressources à l'appui des activités du Groupe de travail et notamment de la participation des pays en développement.
- 6. M. Clive Stannard, Fonctionnaire chargé du Secrétariat intérimaire, a annoncé que, durant l'intervention de Mme Fresco, il avait été informé que l'Australie et Kiribati avaient déposé leurs instruments, devenant parties contractantes au Traité international, ce qui porte le nombre de parties contractantes à 81, comme indiqué à l'*Annexe B*.
- 7. M. Mozafari a appelé à présenter des candidatures aux fonctions de Président et Vice-Présidents du Groupe de travail. M. Modesto Fernández Díaz-Silveira (Cuba) a été élu Président. Six Vice-Présidents ont été élus: Mme Elisabeth Matos (Angola), M. John Madden (Australie), M. Wang Shumin (Chine), M. Javad Mozafari (Iran), M. Martyn J. Ibbotson (Royaume-Uni), et M. Douglas Neumann (États-Unis d'Amérique). M. Hussain Faisal (Maldives) a été élu *Rapporteur*.

8. Prenant la présidence de la réunion, M. Fernández Díaz-Silveira a souligné qu'il était nécessaire que le Groupe de travail fasse des progrès rapides dans tous les domaines à l'étude, afin d'assurer le succès de cette première session de l'Organe directeur du Traité international et la réalisation des objectifs du Traité. Le Groupe de travail a adopté ensuite l'ordre du jour qui figure à l'*Annexe A*. Il a établi un Sous-Groupe de travail chargé de l'établissement d'un projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur; MM. John Madden (Australie) et Mansour M. Al-Aqil (Yémen) ont été élus Coprésidents de ce Sous-Groupe. Il a également établi un Sous-Groupe de travail chargé de l'établissement d'un projet de règlement intérieur de l'Organe directeur; MM. Didier Balma (Burkina-Faso) et René Lefeber (Pays-Bas) ont été élus Coprésidents de ce Groupe. Ces Sous-Groupes ont également examiné, respectivement, le projet de Stratégie de financement et le projet de procédures et mécanismes destinés à promouvoir l'application du Traité et à prendre en compte les questions de non-application.

## III. PRÉPARATION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANE DIRECTEUR

9. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné et révisé le document intitulé *Projet de règlement intérieur de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>1</sup>. Le Groupe de travail à composition non limitée a demandé au Secrétariat intérimaire d'examiner, avec l'aide des Coprésidents, ce projet révisé de règlement intérieur en détail et de préparer un texte annoté. Cette tâche serait limitée à des améliorations de structure et d'ordre rédactionnel, à l'exclusion des modifications de fond. Il <u>a recommandé</u> que le Projet de règlement intérieur présenté à l'Annexe C, soit transmis pour examen à l'Organe directeur à sa première session.

## IV. PRÉPARATION DU PROJET DE RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRCTEUR

- 10. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné et révisé le document intitulé, Projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Projet de règles de gestion financière révisé figure à l'Annexe D.
- 11. Le Groupe de travail à composition non limitée <u>a demandé</u> au Secrétariat intérimaire, avec l'aide des services administratifs pertinents de la FAO, d'examiner en détail ce Projet de règles de gestion financière révisé, et de préparer un texte annoté en formulant des propositions sur la manière dont il serait possible de les harmoniser avec la terminologie administrative utilisée en général à la FAO et les bonnes pratiques de comptabilité. Les usagers de la FAO en matière de gestion de différents types de financement pour ces accords devraient aussi être précisés dans ce texte annoté et l'expérience administrative de la FAO en matière de conventions et accords, établie conformément à l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, devrait être prise en compte. Cette tâche devrait se limiter à des améliorations structurelles et rédactionnelles sans apporter de modifications de fond.
- 12. Le Groupe de travail <u>a recommandé</u> que le Projet de règles de gestion financière soit soumis à l'Organe directeur pour examen.
- 13. Il a aussi recommandé que l'Organe directeur demande au Directeur général d'informer l'Organe directeur du montant réservé au budget des services administratifs du Traité dans le Programme ordinaire de la FAO, et des services que la FAO fournirait, étant entendu que le montant réservé au Traité dans le Programme ordinaire de la FAO, sous réserve de l'approbation des organes directeurs de l'Organisation, proviendrait du Programme ordinaire général et non d'un montant réservé à un département particulier.

<sup>2</sup> CGRFA/IC/OWG-1/05/4.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CGRFA/IC/OWG-1/05/3.

## V. PRÉPARATION DU PROJET DE PROCÉDURES ET DE MÉCANISMES DESTINÉS À PROMOUVOIR L'APPLICATION DU TRAITÉ ET À PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE NON-APPLICATION

- 14. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné les documents suivants: Compilation et analyse des vues des gouvernements sur l'application des dispositions du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et Synthèse et analyse des vues supplémentaires des gouvernements relatives à l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. 4
- 15. Les pays et les régions ont formulé des observations et présenté des propositions durant la réunion. Le Groupe de travail à composition non limitée a ensuite rassemblé les propositions dans un texte, sous forme de projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour examen, et qui figure à l'*Annexe E*. Cependant, faute de temps, le Groupe de travail n'a pas examiné en détail l'*Appendice* à la Résolution.
- 16. Il <u>est convenu</u> que ce texte devrait être soumis pour examen à l'Organe directeur, et a noté que, outre ce texte, les observations et les propositions présentées par les délégations au cours de la présente réunion et propositions écrites figurant dans les documents mentionnés plus haut, devraient être prises en compte. Le Groupe de travail à composition non limitée <u>a invité</u> les pays et les régions à présenter d'autres propositions et observations, y compris sur le texte figurant à l'*Annexe E* et son *Appendice*, et <u>a demandé</u> au Secrétariat intérimaire de les insérer sur le site web de la Commission.
- 17. Les pays <u>ont aussi été instamment invités</u> à envisager la tenue d'autres consultations afin de traiter les questions en suspens avant la première réunion de l'Organe directeur.

#### VI. PRÉPARATION D'UN PROJET DE STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ

- 18. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné les documents: Élaboration de la Stratégie de financement du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>5</sup>; et Récapitulatif et analyse des avis des gouvernements concernant la Stratégie de l'Organe directeur relative au financement du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>6</sup>; ainsi que pour les Études de référence: Report on the types of funding and assistance and institutions with relevant mandates to the funding strategy of the international Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture<sup>7</sup> (en anglais uniquement); et Options for non-monetary benefit-sharing: an inventory<sup>8</sup> (en anglais uniquement).
- 19. Le Groupe de travail à composition non limitée <u>a souligné</u> l'importance de la Stratégie de financement pour l'application du Traité international, et noté qu'elle devrait avoir un caractère évolutif afin de pouvoir s'adapter aux besoins futurs.
- 20. Le Groupe de travail à composition non limitée <u>a décidé</u> d'appuyer ses débats sur le Projet de résolution et le Projet de Stratégie de financement préparés par le Secrétariat intérimaire, qu'il a examinés et révisés. Le Groupe de travail <u>a recommandé</u> que le Projet de résolution figurant à *l'Annexe F* et le Projet de Stratégie de financement figurant à *l'Appendice* à *l'Annexe F*, tels que révisés, soient soumis à *l'Organe* directeur pour examen à sa première session.

<sup>4</sup> CGRFA/IC/OWG-1/05/5 et CGRFA/IC/OWG-1/05/5 Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> CGRFA/MIC-2/04/3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> CGRFA/IC/OWG-1/05/7.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> CGRFA/IC/OWG-1/05/6 et CGRFA/IC/OWG-1/05/6 Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Étude de référence N° 29.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Étude de référence N° 30.

- 21. Le Groupe de travail à composition non limitée <u>est convenu</u> que les Membres peuvent fournir d'autres avis et textes au Secrétariat intérimaire concernant la Stratégie de financement, avant le 31 mars 2006. Il <u>a demandé</u> au Secrétariat de faire une synthèse de ces avis et propositions de texte, pour examen en tant que document d'information par l'Organe directeur à sa première session.
- 22. Le Groupe de travail à composition non limitée a également <u>demandé</u> au Secrétariat intérimaire de:
  - fournir des informations à l'Organe directeur à sa première session sur la manière dont il pourrait établir les priorités concernant l'utilisation des ressources dans le cadre de la Stratégie de financement;
  - rassembler et mettre à la disposition de l'Organe directeur à sa première session des renseignements sur les pratiques en vigueur dans d'autres organes pertinents en matière d'établissement de l'ordre des priorités, de critères d'admissibilité et de procédures opérationnelles; et
  - établir des contacts avec les organisations pertinentes afin de promouvoir la Stratégie de financement, et inviter ces organisations à participer à la première session de l'Organe directeur.

#### VII. AUTRES QUESTIONS

- 23. Le Groupe de travail à composition non limitée <u>a demandé</u> au Conseiller juridique de la FAO d'examiner les documents préparés au cours de la réunion, concernant le Projet de règlement intérieur; le Projet de règles de gestion financière; le Projet de procédures et mécanismes destinés à promouvoir l'application du Traité et à prendre en compte les questions relatives à sa non-application; et la Stratégie de financement, et de préparer un document évaluant leur cohérence au regard des règles et procédures administratives de la FAO et des dispositions du Traité, pour examen par l'Organe directeur.
- 24. Le Groupe de travail à composition non limitée a confié au Secrétariat intérimaire le soin d'étudier la possibilité d'organiser une deuxième réunion, d'une durée de deux jours, du Groupe de travail à composition non limitée, avant la première session de l'Organe directeur, afin de mettre au point le texte relatif aux quatre points dont il s'était occupé.
- 25. Le Représentant de l'Espagne a annoncé que les préparatifs de la première session de l'Organe directeur étaient bien avancés, notamment l'organisation de consultations régionales les 9 et 10 juin 2006. Il a noté que le Gouvernement espagnol accueillerait une réunion ministérielle pendant la première session et <u>a demandé</u> aux délégués d'en informer leur gouvernement.

#### VIII. REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION

26. Le Président de la réunion, M. Fernández Díaz-Silveira, a remercié tous les délégués et observateurs des efforts qu'ils ont déployés pour faire progresser les préparatifs de la première session de l'Organe directeur et il a reconnu l'importance des consultations régionales préalables à la réunion. Il a remercié les Vice-Présidents de leurs avis et de leur soutien et a félicité les Coprésidents de leur excellent travail. Il a en outre remercié le Secrétariat intérimaire du remarquable appui fourni au Groupe de travail à composition non limitée et a reconnu l'excellent travail des interprètes et des traducteurs.

#### ANNEXE A

## ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LES RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR, SUR L'APPLICATION DU TRAITÉ ET LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

- 1. Élection du Président et des vice-présidents
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Préparation du projet de règlement intérieur de l'Organe directeur
- 4. Préparation du projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur
- 5. Préparation du projet de procédures et mécanismes visant à favoriser l'application et à traiter les questions de non-application
- 6. Préparation d'un projet de stratégie de financement du Traité
- 7. Questions diverses
- 8. Adoption du rapport

#### ANNEXE B

#### SITUATION DES SIGNATURES/RATIFICATIONS DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, Au 17 décembre 2005

*Note:* Des informations à jour sur l'état des signatures et ratifications à tout moment peuvent être consultées sur internet à l'adresse <a href="http://www.fao.org/Legal/TREATIES/033s-e.htm">http://www.fao.org/Legal/TREATIES/033s-e.htm</a>.

Algérie         13/10/2002           Allemagne         06/06/2002         31/03/2004         10/10/2002           Arabie saoudite         10/10/2002         17/10/2005         17/10/2005           Argentine         10/06/2002         12/12/2005         17/10/2005         10/10/2004         10/10/2005         10/10/2004         10/10/2005         10/10/2004         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2005         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         10/10/2006         11/10/2006         10/10/2006         11/10/2006         11/10/2006         10/10/	Participant	Signature	Ratification	Acceptation	Approbation	Adhésion
Angola 10/10/2002   17/10/2005   17/10/2005   Arabie saoudite   10/06/2002   12/12/2005   17/10/	Algérie					13/12/2002
Arabie saoudite         17/10/2005           Argentine         10/06/2002         12/12/2005         4 <t< td=""><td>Allemagne</td><td>06/06/2002</td><td>31/03/2004</td><td></td><td></td><td></td></t<>	Allemagne	06/06/2002	31/03/2004			
Argentine         10/06/2002         12/12/2005           Autriche         06/06/2002         04/11/2005           Bangladesh         17/10/2002         14/11/2003           Belgique         06/06/2002         02/09/2003           Bhoutan         10/06/2002         02/09/2003           Brésil         10/06/2002         29/12/2004           Bulgarie         29/12/2004           Burundi         10/06/2002         29/12/2004           Burundi         10/06/2002         11/06/2002           Cameroun         03/09/2002         11/06/2002           Canada         10/06/2002         10/06/2002           Chili         04/11/2002         15/09/2003           Chypre         12/06/2002         15/09/2003           Colombie         30/10/2002           Communauté européenne         06/06/2002           Congo, République du	Angola	10/10/2002				
Australie         10/06/2002         12/12/2005         4<	Arabie saoudite					17/10/2005
Autriche       06/06/2002       04/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2003         4/11/2004	Argentine	10/06/2002				
Bangladesh       17/10/2002       14/11/2003       14/11/2003         Belgique       06/06/2002       02/09/2003       14/11/2003         Bhoutan       10/06/2002       02/09/2003       14/11/2003         Brésil       10/06/2002       29/12/2004         Bulgarie       29/12/2004         Burkina Faso       09/11/2001       11/06/2002         Cambodge       11/06/2002       11/06/2002         Cameroun       03/09/2002       10/06/2002         Canada       10/06/2002       10/06/2002         Cap-Vert       16/10/2002       15/09/2003         Chili       04/11/2002       15/09/2003         Colombie       30/10/2002       31/03/2004         Communauté européenne       06/06/2002       31/03/2004         Costa Rica       10/06/2002       31/03/2004         Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Émirats arabes unis       16/02/2004	Australie	10/06/2002	12/12/2005			
Belgique         06/06/2002         02/09/2003           10/06/2002           10/06/2002           10/06/2002           10/06/2002           10/06/2002           10/06/2002           10/06/2002           10/06/2002           11/06/2002	Autriche	06/06/2002	04/11/2005			
Bhoutan 10/06/2002 02/09/2003	Bangladesh	17/10/2002	14/11/2003			
Brésil         10/06/2002           Bulgarie         29/12/2004           Burkina Faso         09/11/2001           Burundi         10/06/2002           Cambodge         11/06/2002           Cameroun         03/09/2002           Canada         10/06/2002           Cap-Vert         16/10/2002           Chili         04/11/2002           Chypre         12/06/2002           Colombie         30/10/2002           Communauté européenne         06/06/2002           Congo, République du         14/09/2004           Costa Rica         10/06/2002           Côte d'Ivoire         09/11/2001           Cûba         11/10/2002           Tuba         11/10/2002           Busa         11/10/2002           Côte d'Ivoire         09/11/2001           Câte d'Ivoire         09/11/2001           Eigypte         29/08/2002           El Salvador         10/06/2002           Émirats arabes unis         16/02/2004           Émirats arabes unis         16/02/2004	Belgique	06/06/2002				
Bulgarie         29/12/2004           Burkina Faso         09/11/2001           Burundi         10/06/2002           Cambodge         11/06/2002           Cameroun         03/09/2002           Canada         10/06/2002           Cap-Vert         16/10/2002           Chili         04/11/2002           Chypre         12/06/2002           Cloombie         30/10/2002           Communauté européenne         06/06/2002           Congo, République du         14/09/2004           Côte d'Ivoire         09/11/2001         25/06/2003           Cuba         11/10/2002         16/09/2004           Danemark         06/06/2002         31/03/2004           Égypte         29/08/2002         31/03/2004           El Salvador         10/06/2002         09/07/2003           Émirats arabes unis	Bhoutan	10/06/2002	02/09/2003			
Burkina Faso       09/11/2001         Burundi       10/06/2002         Cambodge       11/06/2002         Cameroun       03/09/2002         Canada       10/06/2002         Cap-Vert       16/10/2002         Chili       04/11/2002         Chypre       12/06/2002         Colombie       30/10/2002         Communauté européenne       06/06/2002         Congo, République du       15/09/2003         Costa Rica       10/06/2002         Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         Él Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis	Brésil	10/06/2002				
Burundi       10/06/2002       11/06/2002       11/06/2002       11/06/2002       11/06/2002       10/06/2002       11/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2003       10/06/2003       10/06/2003       10/06/2004       10/06/2004       10/06/2002       10/06/2003	Bulgarie					29/12/2004
Cambodge       11/06/2002       11/06/2002       11/06/2002         Cameroun       03/09/2002       10/06/2002       10/06/2002         Canada       10/06/2002       10/06/2002       10/06/2002         Cap-Vert       16/10/2002       15/09/2003       10/06/2002       10/06/2003         Chypre       12/06/2002       15/09/2003       10/06/2003       10/06/2004       10/06/2004       10/06/2004       10/06/2004       10/06/2004       10/06/2004       10/06/2003       10/06/2003       10/06/2004       10/	Burkina Faso	09/11/2001				
Cameroun       03/09/2002         Canada       10/06/2002       10/06/2002         Cap-Vert       16/10/2002       15/09/2003         Chili       04/11/2002       15/09/2003         Colombie       30/10/2002       31/03/2004         Communauté européenne       06/06/2002       31/03/2004         Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002       16/09/2003         Cûba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Burundi	10/06/2002				
Canada       10/06/2002       10/06/2002         Cap-Vert       16/10/2002       16/10/2002         Chili       04/11/2002       15/09/2003         Chypre       12/06/2002       15/09/2003         Colombie       30/10/2002       31/03/2004         Communauté européenne       06/06/2002       31/03/2004         Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Cambodge	11/06/2002		11/06/2002		
Cap-Vert       16/10/2002       15/09/2003         Chypre       12/06/2002       15/09/2003         Colombie       30/10/2002       31/03/2004         Communauté européenne       06/06/2002       31/03/2004         Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002       14/09/2003         Cûte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Cameroun	03/09/2002				
Chili       04/11/2002         Chypre       12/06/2002       15/09/2003         Colombie       30/10/2002       31/03/2004         Communauté européenne       06/06/2002       31/03/2004         Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002       14/09/2003         Cûte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Canada	10/06/2002	10/06/2002			
Chypre 12/06/2002 15/09/2003 Colombie 30/10/2002 Communauté européenne 06/06/2002 31/03/2004 Congo, République du 14/09/2004 Costa Rica 10/06/2002 Côte d'Ivoire 09/11/2001 25/06/2003 Cuba 11/10/2002 16/09/2004 Danemark 06/06/2002 31/03/2004 Égypte 29/08/2002 31/03/2004 El Salvador 10/06/2002 09/07/2003 Émirats arabes unis 16/02/2004 Équateur 07/05/2004	Cap-Vert	16/10/2002				
Colombie       30/10/2002         Communauté européenne       06/06/2002         Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002         Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Chili	04/11/2002				
Communauté européenne       06/06/2002       31/03/2004         Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002         Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Chypre	12/06/2002	15/09/2003			
Congo, République du       14/09/2004         Costa Rica       10/06/2002         Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Colombie	30/10/2002				
Costa Rica       10/06/2002         Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Communauté européenne	06/06/2002			31/03/2004	
Côte d'Ivoire       09/11/2001       25/06/2003         Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Congo, République du					14/09/2004
Cuba       11/10/2002       16/09/2004         Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Costa Rica	10/06/2002				
Danemark       06/06/2002       31/03/2004         Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Côte d'Ivoire	09/11/2001	25/06/2003			
Égypte       29/08/2002       31/03/2004         El Salvador       10/06/2002       09/07/2003         Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Cuba	11/10/2002	16/09/2004			
El Salvador 10/06/2002 09/07/2003 Émirats arabes unis 16/02/2004 Équateur 07/05/2004	Danemark	06/06/2002	31/03/2004			
Émirats arabes unis       16/02/2004         Équateur       07/05/2004	Égypte	29/08/2002	31/03/2004			
Équateur 07/05/2004	El Salvador	10/06/2002	09/07/2003			
•	Émirats arabes unis					16/02/2004
Érythrée 10/06/2002 10/06/2002	Équateur					07/05/2004
	Érythrée	10/06/2002	10/06/2002			

E	06/06/2002	21/02/2004		
Espagne Estonie	06/06/2002	31/03/2004		21/02/2004
	01/11/2002			31/03/2004
États-Unis d'Amérique Éthiopie	01/11/2002 12/06/2002	18/06/2003		
Finlande	06/06/2002	31/03/2004		
France	06/06/2002	31/03/2004	11/07/2005	
Gabon	10/06/2002		11/0//2003	
Gabon	28/10/2002	28/10/2002		
Grèce	06/06/2002	31/03/2004		
Guatemala	13/06/2002	31/03/2004		
Guinée	13/06/2002		11/06/2002	
Haïti	09/11/2001		11/00/2002	
Honduras	05/11/2001			14/01/2004
Hongrie				04/03/2004
Îles Cook				02/12/2004
Îles Marshall	13/06/2002			02/12/2004
Inde	10/06/2002	10/06/2002		
Iran, République islamique		10/00/2002		
d'	04/11/2002			
Irlande	06/06/2002	31/03/2004		
Italie	06/06/2002	18/05/2004		
Jamahiriya arabe libyenne				12/04/2005
Jordanie	09/11/2001	30/05/2002		
Kenya				27/05/2003
Kiribati				13/12/2005
Koweït				02/09/2003
L'ex-République yougoslave de Macédoine	10/06/2002			
Lesotho				21/11/2005
Lettonie				27/05/2004
Liban	04/11/2002	06/05/2004		
Libéria				25/11/2005
Lituanie				21/06/2005
Luxembourg	06/06/2002	31/03/2004		
Madagascar	30/10/2002			
Malaisie				05/05/2003
Malawi	10/06/2002	04/07/2002		
Mali	09/11/2001	05/05/2005		
Malte	10/06/2002			
Maroc	27/03/2002			
Maurice				27/03/2003
Mauritanie				11/02/2003
Myanmar				04/12/2002
Namibie	09/11/2001	07/10/2004		
Nicaragua				22/11/2002

Nigéria       10/06/2002       03/08/2004         Norvège       12/06/2002       03/08/2004         Oman       14/07/2004         Ouganda       25/03/2003         Pakistan       02/09/2003         Paraguay       24/10/2002       03/01/2003         Pays-Bas       06/06/2002       18/11/2005         Pérou       08/10/2002       05/06/2003         Pologne       07/02/2005
Oman       14/07/2004         Ouganda       25/03/2003         Pakistan       02/09/2003         Paraguay       24/10/2002       03/01/2003         Pays-Bas       06/06/2002       18/11/2005         Pérou       08/10/2002       05/06/2003
Ouganda       25/03/2003         Pakistan       02/09/2003         Paraguay       24/10/2002       03/01/2003         Pays-Bas       06/06/2002       18/11/2005         Pérou       08/10/2002       05/06/2003
Pakistan       02/09/2003         Paraguay       24/10/2002       03/01/2003         Pays-Bas       06/06/2002       18/11/2005         Pérou       08/10/2002       05/06/2003
Paraguay       24/10/2002       03/01/2003         Pays-Bas       06/06/2002       18/11/2005         Pérou       08/10/2002       05/06/2003
Pays-Bas 06/06/2002 18/11/2005 Pérou 08/10/2002 05/06/2003
Pérou 08/10/2002 05/06/2003
Pologne 07/02/2005
_
Portugal 06/06/2002 07/11/2005
République arabe syrienne 13/06/2002 26/08/2003
République centrafricaine 09/11/2001 04/08/2003
République démocratique du Congo 05/06/2003
République dominicaine 11/06/2002
République populaire démocratique de Corée 16/07/2003
République tchèque 31/03/2004
République-Unie de 30/04/2004
Roumanie 31/05/2005
Royaume-Uni 06/06/2002 31/03/2004
Sainte-Lucie 16/07/2003
Sénégal 09/11/2001
Serbie-et-Monténégro 01/10/2002
Sierra Leone 20/11/2002
Soudan 10/06/2002 10/06/2002
Suède 06/06/2002 31/03/2004
Suisse 28/10/2002 22/11/2004
Swaziland 10/06/2002
Tchad 11/06/2002
Thaïlande 04/11/2002
Togo 04/11/2002
Trinité-et-Tobago 27/10/2004
Tunisie 10/06/2002 08/06/2004
Turquie 04/11/2002
Uruguay 10/06/2002
Venezuela 11/02/2002 17/05/2005
Zambie 04/11/2002
Zimbabwe

#### ANNEXE C

## ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Article I<sup>er</sup> Portée

1.1 Le présent règlement intérieur s'applique à toutes les sessions de l'Organe directeur et aux activités de son Secrétaire, ainsi que, *mutatis mutandis*, aux organes subsidiaires de l'Organe directeur, sauf décision contraire de celui-ci, conformément à l'Article 9.2.

#### Article II Bureau

- 2.1 L'Organe directeur élit parmi les représentants, suppléants, experts et conseillers (ci-après dénommés "délégués") des Parties contractantes un Président et un Vice-Président par région de la FAO autre que la région du Président (ci-après dénommés collectivement "le Bureau"). En élisant le Bureau, l'Organe directeur tient dûment compte du principe de la représentation géographique équitable et du principe de la rotation. Aucun Membre du Bureau ne peut être réélu pour un troisième mandat consécutif. [En dérogation aux dispositions de l'Article 2.3, si un membre du Bureau démissionne ou n'est pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions, la Partie contractante de ce membre du Bureau désigne un autre représentant de la même délégation pouvant remplacer ledit membre pendant le reste de son mandat.]
- 2.2 Le mandat du Président et des Vice-Présidents prend effet dès la clôture de la session au cours de laquelle ils ont été élus. Ils constituent le Bureau de toute session extraordinaire tenue pendant la période couverte par leur mandat et donnent des conseils au Secrétaire en ce qui concerne la préparation et la conduite des sessions de l'Organe directeur.
- 2.3 Le Président préside toutes les sessions de l'Organe directeur et exerce toutes autres fonctions de nature à faciliter le travail de celui-ci. [Le Président, s'il est temporairement absent d'une séance ou d'une partie de celle-ci, ou n'est, temporairement, pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions pendant l'intersessions, désigne un Vice-Président pour le remplacer. Si le Président n'est, de façon permanente, pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions, le Bureau désignera un autre Membre du Bureau pour le remplacer.] Un Vice-Président faisant fonction de Président a les mêmes pouvoirs et devoirs que le Président.

#### Article III Secrétaire

3.1 Conformément à l'Article 20.1 du Traité, le Directeur général de la FAO nomme, avec l'approbation de l'Organe directeur, un Secrétaire de cet Organe, qui s'acquitte des tâches visées aux Articles 20.2 à 20.5 du Traité. Le Secrétaire est secondé par autant d'assistants que nécessaire.

#### Article IV Sessions

- 4.1 Conformément à l'Article 19.9 du Traité, l'Organe directeur se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les deux ans. Ces sessions devraient, dans toute la mesure possible, avoir lieu immédiatement avant ou après les sessions ordinaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- 4.2 Conformément à l'Article 19.10 du Traité, des sessions extraordinaires de l'Organe directeur sont convoquées lorsque celui-ci le juge nécessaire ou à la demande écrite d'une Partie contractante, à condition que cette demande soit appuyée par un tiers au moins des Parties contractantes.
- 4.3 Les sessions de l'Organe directeur sont convoquées par le Président de l'Organe directeur, avec l'accord du Bureau et après consultation du Directeur général de la FAO et du Secrétaire.
- 4.4 La date et le lieu de chaque session de l'Organe directeur sont communiqués à toutes les Parties contractantes huit semaines au moins avant la session.
- 4.5 Chaque Partie contractante communique au Secrétaire du Traité avant l'ouverture de chaque session de l'Organe directeur le nom de son représentant aux sessions de l'Organe directeur. Si possible, les noms des autres membres de sa délégation sont également communiqués au Secrétaire du Traité avant l'ouverture de chaque session de l'Organe directeur.
- 4.6 Les sessions de l'Organe directeur sont publiques, à moins que celui-ci n'en décide autrement.
- 4.7 Conformément à l'Article 19.8, à toute session de l'Organe directeur, la présence de délégués représentant la majorité des Parties contractantes est nécessaire pour constituer un quorum.

## Article V Ordre du jour et documentation

- 5.1 Le Secrétaire établit un ordre du jour provisoire à la demande du Président et sous la gouverne du Bureau de l'Organe directeur.
- 5.2 Toute Partie contractante peut demander au Secrétaire d'inscrire une question spécifique à l'ordre du jour provisoire avant que celui-ci ne soit distribué.
- 5.3 L'ordre du jour provisoire est communiqué par le Secrétaire huit semaines au moins avant la session à toutes les Parties contractantes et aux observateurs invités à assister à la session.
- 5.4. Toute Partie contractante peut, une fois envoyé l'ordre du jour provisoire, proposer l'inscription d'un ou plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour s'il s'agit de questions présentant un caractère urgent ou imprévu, si possible deux semaines au moins avant la session. Ces points sont inscrits sur une liste supplémentaire qui, si les délais avant l'ouverture de la session sont suffisants, est envoyée par le Secrétaire à toutes les Parties contractantes, faute de quoi la liste supplémentaire est communiquée au Président en vue de sa soumission à l'Organe directeur. Toute Partie contractante peut proposer, avant l'adoption de l'ordre du jour provisoire, d'inclure tout autre point qu'elle juge pertinent.
- 5.5 Une fois l'ordre du jour adopté, l'Organe directeur peut l'amender, par consensus, en supprimant, ajoutant ou modifiant l'un quelconque de ses points.

- 5.6 Les documents dont l'Organe directeur est saisi à chaque session sont fournis par le Secrétaire aux Parties contractantes en même temps que l'ordre du jour provisoire ou, si cela n'est pas possible, dans les meilleurs délais, mais toujours six semaines au moins avant le début de la session.
- 5.7 Les propositions formelles relatives à des points de l'ordre du jour ou à des amendements à y apporter formulées, pendant une session de l'Organe directeur sont présentées par écrit et remises au Président, qui en fait distribuer des exemplaires à tous les représentants des Parties contractantes.

#### Article VI Prise de décisions [et vote]

#### Option 1

- [6.1 Les décisions de l'Organe directeur concernant des questions de procédure sont prises à la majorité des Parties contractantes présentes et votantes.
- 6.1bis Sans préjudice de l'Article 19.2 du Traité, les décisions relatives à des questions de fond sont prises par consensus. Si tous les efforts pour parvenir à un consensus échouent et qu'aucun accord n'est obtenu, la décision n'est prise qu'en dernier ressort par la majorité des deux tiers des Parties contractantes présentes et votantes, s'il s'agit de questions ayant trait aux Articles 12.3h, 15.1b(i), 15.5, 18.4f, 19.3a, 19.3b, 19.3f, 19.3g, 19.3j, 19.3l, 19.3m, 19.10, 19.11 et 20.1.
- 6.1ter Si la question se pose de savoir si la décision a trait à une question de procédure ou à une question de fond, il appartient au Président, en consultation avec le conseiller juridique du Secrétaire, de trancher. [Si le Président conclut qu'il s'agit d'une question de procédure, toute Partie contractante peut exprimer son désaccord sur cet avis. La question est alors considérée comme une question de fond et traitée comme telle.] [Un appel contre cet avis est mis aux voix immédiatement et l'avis du Président est confirmé, s'il n'est pas rejeté par une majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes.]]

#### Option 2

[6.1 Toutes les décisions de l'Organe directeur sont prises par consensus, à moins qu'une autre méthode ne soit approuvée par consensus pour parvenir à une décision sur certaines mesures, étant entendu que pour les questions visées aux Articles 23 et 24, un consensus est obligatoire.]

#### Option 3

- [6.1 Les décisions de l'Organe directeur sont prises par consensus pour toutes les questions [, exception faite des questions de procédure, pour lesquelles les décisions peuvent être prises en dernier ressort par la majorité des deux tiers des Parties contractantes présentes et votantes. Si la question se pose de savoir si la décision a trait à une question de procédure ou à une question de fond, il appartient au Président, en consultation avec le conseiller juridique du Secrétaire, de trancher].]
- [6.2 Aux fins du présent Règlement, on entend par "Parties contractantes présentes et votantes", celles qui expriment un vote pour ou contre. [Les Parties contractantes qui s'abstiennent ou expriment un vote nul sont considérées comme non votantes.]]
- [6.3 Toute Partie contractante peut demander qu'il soit procédé à un vote par appel nominal, auquel cas le vote de chaque Partie contractante est enregistré.]
- [6.4 Si l'Organe directeur en décide ainsi, le vote se déroule au scrutin secret.]

#### Article VII Observateurs

- 7.1 Le Secrétaire informe l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que tout État qui n'est pas Partie contractante au Traité, des sessions de l'Organe directeur de façon qu'ils puissent se faire représenter par des observateurs, huit semaines au moins avant la session.
- 7.2 Ces observateurs peuvent, à l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux sessions de l'Organe directeur.
- 7.3 Le Secrétaire informe toute autre instance ou institution, qu'elle soit gouvernementale ou non gouvernementale, ayant compétence dans des domaines relatifs à l'objet du Traité, qui a informé le Secrétariat de son souhait d'être représentée aux sessions de l'Organe directeur, de façon qu'elle puisse se faire représenter par des observateurs, sauf objection d'au moins un tiers des Parties contractantes présentes.
- 7.4 Ces observateurs peuvent, à l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux sessions de l'Organe directeur traitant de questions intéressant directement l'instance ou l'agence qu'ils représentent, sauf objection d'au moins un tiers des Parties contractantes présentes.
- 7.5 Les institutions internationales qui ont signé des accords avec l'Organe directeur au titre de l'Article 15 du traité sont invitées à participer à toutes les sessions de l'Organe directeur en tant qu'observateurs. Ces observateurs peuvent, à l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux sessions de l'Organe directeur traitant de questions intéressant directement l'institution internationale qu'ils représentent.
- 7.6 Avant le début d'une session de l'Organe directeur, le Secrétaire communique la liste des observateurs qui ont demandé l'autorisation d'assister à la session.

## Article VIII Comptes rendus et rapports

- 8.1 À chaque session, l'Organe directeur approuve un rapport dans lequel figurent ses décisions, opinions, recommandations et conclusions. L'Organe directeur peut, à l'occasion, décider de faire établir tout autre compte rendu qui pourrait lui être utile.
- 8.2 Le rapport de l'Organe directeur est communiqué par le Secrétaire à toutes les Parties contractantes, ainsi qu'aux autres pays et aux organisations internationales représentées à la session, pour information, et, à leur demande, à d'autres Membres et Membres associés de la FAO. Le rapport est également communiqué à la fin de chaque session, par le Secrétaire, au Directeur général de la FAO.
- 8.3 Les recommandations et décisions de l'Organe directeur ayant des incidences sur les politiques, programmes ou finances de la FAO sont portées, par l'intermédiaire du Directeur général de la FAO, à l'attention de la Conférence ou du Conseil de la FAO pour suite à donner.
- 8.4 Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, le Secrétaire peut demander aux Parties contractantes d'informer l'Organe directeur des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par l'Organe directeur.

#### Article IX Organes subsidiaires

9.1 L'Organe directeur peut établir tout organe subsidiaire qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

- 9.2 La composition, le mandat et les procédures des organes subsidiaires sont déterminés par l'Organe directeur.
- 9.3 La création d'organes subsidiaires est subordonnée à la disponibilité des fonds nécessaires au chapitre pertinent du budget approuvé du Traité. Avant de prendre quelque décision que ce soit entraînant des dépenses liées à l'établissement d'organes subsidiaires, l'Organe directeur est saisi d'un rapport du Secrétaire sur les incidences administratives et financières de cette décision.
- 9.4 Chaque organe subsidiaire élit son bureau, sauf si celui-ci est nommé par l'Organe directeur.

#### Article X Dépenses

- 10.1 Les dépenses engagées par les représentants des Parties contractantes et par leurs suppléants et conseillers à l'occasion des sessions de l'Organe directeur ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs lors des sessions, sont à la charge de leurs gouvernements ou organisations respectifs. [Néanmoins, les dépenses des Parties contractantes qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition et de leurs conseilleurs, suppléants et observateurs, invités à assister aux sessions de l'Organe directeur et de ses organes subsidiaires sont imputées sur le budget administratif du Traité.]
- [10.1 bis Lorsque des experts sont invités par le Secrétaire à assister à des sessions de l'Organe directeur et de ses organes subsidiaires à titre individuel, leurs frais, sauf décision contraire de l'Organe directeur, sont imputés sur le budget du Traité ou couverts par des fonds extrabudgétaires.]
- 10.2 Toutes les opérations financières de l'Organe directeur et des ses organes subsidiaires sont régies par les dispositions pertinentes des règles de gestion financières du Traité.

#### Article XI Langues

- 11.1 Les langues de l'Organe directeur sont les langues officielles du Traité.
- 11.2 Tout représentant utilisant une langue autre que l'une de celles du Traité doit prévoir l'interprétation de son intervention dans l'une des langues du Traité.

#### Article XII Amendement du Règlement

- 12.1 Des amendement ou des ajouts au présent Règlement peuvent être adoptés par consensus. L'examen de propositions d'amendement au présent Règlement est régi par l'Article 5 et les documents relatifs aux propositions sont distribués conformément à l'Article 5, 7 [dans la mesure du possible] et en tous cas au moins [24 heures] avant leur examen par l'Organe directeur.
- [12.1bis Seul un quart des Parties contractantes agissant ensemble peut proposer des amendements du Règlement.]

#### **Article XIII**

#### Application du règlement général de la FAO

13.1 Les dispositions du Règlement général de la FAO s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions qui ne sont pas expressément traitées dans le présent Règlement, à condition qu'elles ne soient pas contraire aux dispositions du Traité.

#### **Article XIV**

#### Autorité souveraine du Traité

14.1 En cas de conflit entre toute disposition du présent Règlement et toute disposition du Traité, ce sont les dispositions du Traité qui l'emportent.

#### Article XV Entrée en vigueur

15.1 Le présent Règlement intérieur ainsi que tout amendement qui pourrait lui être apporté entre en vigueur après avoir été approuvé par consensus par l'Organe directeur à moins, que par consensus, l'Organe directeur n'en décide autrement.]

#### ANNEXE D

## [ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### PROJET DE RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE

#### Article I<sup>er</sup> Champ d'application

- 1.1 Le présent texte établit les règles de gestion financière du Traité.
- 1.2 Le règlement financier de la FAO s'applique *mutatis mutandis* à toutes les questions non traitées expressément dans les présentes règles [, à moins qu'il soit contraire aux dispositions du Traité].

#### Article II Exercice financier

2.1 L'exercice financier comprend deux années civiles et coïncide avec celui de la FAO.

#### Article III Budget

- 3.1 Le budget couvre les recettes et les dépenses de l'exercice financier auquel il se rapporte et est exprimé en dollars des États-Unis.
- 3.2 Le budget est accompagné du programme de travail pour l'exercice financier et des renseignements, annexes ou exposés explicatifs qui peuvent être demandés par l'Organe directeur.
- 3.3. Le budget comprend:
  - a) [Le budget administratif correspondant aux contributions dues par les Parties contractantes en vertu de l'alinéa 5.1 a), à d'autres contributions versées au budget administratif en vertu des alinéas 5.1 b) et c), ainsi qu'aux contributions versées par la FAO en vertu de l'alinéa 5.1 f)];

OU

- [Le budget administratif correspondant au montant destiné au Traité en vertu de l'alinéa 5.1 a) et aux contributions versées au budget administratif en vertu des alinéas 5.1 b) et c)];
- b) Le soutien au budget administratif correspondant à d'autres fonds devenus disponibles pendant l'exercice financier grâce aux contributions versées au titre de l'Article 5.1.
- 3.4. Le projet de budget est préparé par le Secrétaire et distribué aux Parties contractantes au moins six semaines avant une session ordinaire de l'Organe directeur.

- 3.5. Le budget administratif relatif à l'exercice financier comprend:
  - a) les dépenses administratives au titre du Traité, y compris les frais de secrétariat; et
  - b) les dépenses imprévues.
- 3.6 Le Secrétaire peut faire des virements à l'intérieur de chacune des principales lignes de crédit du budget administratif approuvé. Il peut également virer des crédits d'une ligne à l'autre dans les limites que l'Organe directeur jugera bon de fixer.
- 3.7. Le budget administratif est utilisé aux fins spécifiées lors du versement des contributions visées aux alinéas 5.1 c) et d).

#### Article IV Ouvertures de crédits

- 4.1. Une fois le budget administratif adopté, le Secrétaire est autorisé à engager des dépenses et à effectuer des paiements conformes à l'objet et dans la limite des crédits votés, à condition que les engagements soient couverts par les recettes correspondantes.
- 4.2. Tout engagement au titre d'un exercice antérieur qui n'a pas été liquidé au terme de l'exercice financier est annulé, sauf si l'obligation subsiste, auquel cas il est considéré comme un engagement de dépenses et maintenu pour de futurs paiements.

#### Article V Constitution de fonds

- [5.1 Les ressources du Traité comprennent:
  - a) Sur approbation des organes directeurs de la FAO, le montant affecté au Traité dans le Programme ordinaire de la FAO;
  - b) [Les contributions volontaires des Parties contractantes établies sur la base du barème indicatif adopté par consensus par l'Organe directeur, établies sur la base du barème des contributions adopté périodiquement par l'ONU, ajusté de telle sorte [qu'aucun pays en développement Partie contractante ne soit tenu de verser davantage qu'un pays développé Partie contractante, ajusté de telle sorte qu'aucune des Parties contractantes n'acquitte une contribution inférieure à 0,01 pour cent du total, qu'aucune contribution ne représente plus de 25 pour cent du total et que la contribution des pays Parties contractantes les moins avancés ne soit en aucun cas supérieure à 0,01 pour cent du total];

OU

[Les contributions volontaires versées par les Parties contractantes aux fins de l'administration et de l'application du Traité en général;]

- c) Les contributions volontaires versées par les Parties contractantes en sus de celles versées en application de l'alinéa b) du présent Article [aux fins spécifiées, d'un commun accord, par le contribuant et le Secrétaire] [, conformément aux directives établies par l'Organe directeur], y compris des contributions à l'appui de la participation de représentants des Parties contractantes qui sont des pays en développement et des pays en transition à l'Organe directeur et à ses organes subsidiaires;
- d) D'autres contributions volontaires versées par États qui ne sont pas des Parties contractantes, [des organisations non gouvernementales][des organisations internationales ou d'autres instances] [aux fins spécifiées, d'un commun accord, par le contribuant et le Secrétaire] [, conformément aux directives établies par

l'Organe directeur] y compris les contributions destinées à faciliter la participation aux sessions de l'Organe directeur et de ses organes subsidiaires de représentants de Parties contractantes qui sont des pays en développement ou des pays en transition;

- e) Le solde non engagé des contributions volontaires pour des exercices antérieurs;
- f) Les recettes accessoires issues des contributions volontaires;
- [g) Les contributions obligatoires et volontaires au titre de l'alinéa 13.2 d);], et
- [h) Les contributions prévisibles et convenues provenant des mécanismes, des fonds et des organes internationaux pertinents, destinées à l'application des plans et des programmes relatifs au Traité, conformément à l'Article 18.4.]
- [5.2 En ce qui concerne les contributions versées en application de l'alinéa 5.1 b):
  - a) Les contributions pour chaque année civile sont dues au plus tard le 1er janvier de l'année considérée;
  - b) Chaque Partie informe le Secrétariat, aussi longtemps que possible avant la date à laquelle la contribution est exigible, de la contribution qu'elle entend verser et de la date à laquelle elle prévoit de la régler.]
- [5.3 Les Parties contractantes qui ne sont pas membres de la FAO [peuvent contribuer] [contribuent] [sont censées contribuer] au montant alloué au Traité dans le budget de la FAO à hauteur d'un montant proportionnel fixé par l'Organe directeur.]
- [5.4 En attendant le recouvrement des contributions annuelles, le Secrétaire est autorisé à couvrir les dépenses budgétisées au moyen du solde non engagé du Fonds général.]
- [5.5] Le montant indicatif de la contribution annuelle des Parties contractantes est établi en divisant la contribution qui leur est fixée pour l'exercice financier au titre de l'alinéa 5.1 a) du présent Article en deux parts égales, dont l'une sera exigible la première année civile et l'autre la deuxième année civile de l'exercice financier.]
- [5.6 Au début de chaque année civile, le Secrétaire fait connaître aux Parties contractantes le montant indicatif qu'elles ont à verser à titre de contribution annuelle au budget.]
- 5.7 Toutes les contributions au budget administratif sont versées en dollars EU ou l'équivalent en monnaie convertible. Lorsqu'une contribution est versée dans une monnaie convertible autre que le dollar des États-Unis, le taux applicable est le taux bancaire de conversion monétaire en vigueur le jour où le paiement est effectué.
- 5.8 Le Directeur général de la FAO place à son gré les contributions qui n'ont pas à être utilisées immédiatement. Les revenus des placements sont portés au crédit du fonds ou des fonds approprié(s) visé(s) à l'Article 6.2.

#### Article VI Fonds divers

- 6.1 Toutes les contributions et autres recettes sont versées sur un fonds fiduciaire géré par la FAO.
- [6.2 En ce qui concerne le fonds fiduciaire mentionné au paragraphe 6.1, la FAO gère les fonds suivants:
  - a) Un Fonds général sur lequel sont créditées toutes les contributions payées au titre de l'alinéa 5.1 a), toutes les contributions supplémentaires destinées à couvrir une partie des dépenses inscrites au budget de base effectuées par les Parties

- contractantes, les Parties non contractantes, les organisations non gouvernementales et d'autres entités en vertu des alinéas 5.1 b) et c), et toute autre somme à échoir relativement au Fonds général au titre des alinéas 5.1 d) et e), et qui sert à couvrir les dépenses imputables sur le budget administratif annuel;
- b) Un Fonds spécial auquel sont portées d'autres contributions versées au titre des alinéas 5.1. b) et c) et toute autre somme à échoir relativement au Fonds spécial en vertu des alinéas 5.1 d) et e);
- c) [Un compte fiduciaire, comme stipulé à l'Article 19.3 f) du Traité, pour recevoir et utiliser les fonds prévus à l'Article 13.2 d) du Traité, dans le cadre du Système multilatéral.]
- 6.3 Dans le cadre du Fonds général, une réserve de trésorerie, dont l'Organe directeur fixe périodiquement le niveau par consensus, est maintenue. Cette réserve de trésorerie a pour objet d'assurer la continuité des opérations en cas de manque temporaire de liquidités. Elle est reconstituée dans les meilleurs délais au moyen des contributions recouvrées.

#### Article VII Remboursement

7.1 Le Fonds fiduciaire visé à l'Article 6.1 rembourse à la FAO les frais liés aux services d'appui administratif et opérationnel qui sont fournis à l'Organe directeur, à ses organes subsidiaires et au Secrétariat du Traité, conformément aux conditions pouvant être définies périodiquement par les organes directeurs de la FAO.

#### Article VIII Comptes et vérification des comptes

- 8.1 Les comptes et la gestion financière de tous les fonds régis par les présentes règles sont soumis aux procédures de vérification intérieure et extérieure des comptes de la FAO.
- 8.2 Au cours de la seconde année de l'exercice financier, la FAO communique aux Parties contractantes un état intérimaire des comptes pour la première année de l'exercice. Elle communique également aussitôt que possible aux Parties contractantes un état définitif des comptes, certifié conforme, concernant l'ensemble de l'exercice.

#### Article IX Amendements

9.1 L'Organe directeur peut amender les présentes règles de gestion financière [par consensus [. L'examen des amendements sera régi par l'Article V du Règlement intérieur et les documents relatifs à ces propositions seront distribués conformément à l'Article V.6 du Règlement intérieur] [conformément à l'Article XII du Règlement intérieur {dans l'attente d'une décision sur le Règlement intérieur}].

#### [Article X Entrée en vigueur

10.1 Les présentes règles, ainsi que tout amendement y afférent, entrent en vigueur dès leur approbation par l'Organe directeur.]

#### [Article XI Autorité souveraine du Traité

11.1 En cas d'incompatibilité entre toute disposition des présentes règles et toute disposition du Traité, ce sont les dispositions du Traité qui prévalent.]

#### ANNEXE E

## PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ORGANE DIRECTEUR POUR EXAMEN

### [RÉSOLUTION \*/2006 DE L'ORGANE DIRECTEUR APPLICATION

#### L'Organe directeur,

- [1. [Établit par la présente un Comité d'application,] / [décide par la présente d'établir progressivement des procédures et mécanismes d'application,] conformément aux Articles 19 et 21 du Traité [sur la base de l'Appendice au présent projet de résolution et des observations soumises par les pays et les régions, pour nouvel examen et éventuellement mise au point définitive] [qui commencera à travailler une fois approuvés des procédures et des mécanismes opérationnels efficaces, fondés sur la coopération, pour assurer l'application du Traité]];
- [2. **Décide** [d'examiner ces procédures et mécanismes opérationnels en vue de les approuver à sa [\*] session, sur la base de l'*Appendice* au présent projet de résolution [et des observations soumises par les pays et les régions, pour nouvel examen et éventuellement mise au point définitive]; et] / [**Décide** d'adopter des procédures et mécanismes opérationnels inclus dans l'*Appendice* au présent projet de résolution];
- [3. **Décide**, en vue d'établir des procédures et mécanismes opérationnels provisoires pour l'application du Traité, qu'une Partie peut, avant une session de l'Organe directeur, soulever toute question concernant son application du Traité, y compris son éventuelle non-application. L'Organe directeur examinera la question et décidera d'une approche appropriée pour répondre à la question soulevée par la Partie, qui pourra inclure la désignation d'une ou plusieurs Parties qui s'entretiendraient pendant la période intersessions avec la Partie ayant soulevé la question pour lui proposer conseils ou assistance, y compris des avis ou une assistance juridiques, le cas échéant.]

[3 bis. *Décide* d'examiner ces procédures et mécanismes opérationnels supplémentaires, en vue de les approuver à sa [\*] session.]

#### APPENDICE AU PROJET DE RÉSOLUTION SUR L'APPLICATION

## PROJET DE PROCÉDURES ET DE MÉCANISMES D'APPLICATION DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les procédures et mécanismes ci-après sont établis conformément à l'Article 21 du Traité international sur les ressources phytogénétiques et sont distinctes et sans préjudice des procédures et mécanismes de règlement des différends établis par l'Article 22 dudit Traité:

#### I. OBJECTIFS

1. Les procédures et mécanismes d'application ont pour objet de promouvoir le respect des dispositions du Traité, de traiter des cas de non-respect du Traité par les Parties, de suivre les activités entreprises en vertu du Traité et de fournir des conseils ou une assistance, s'il y a lieu.

#### II. PRINCIPES

- 1. Les procédures et mécanismes d'application sont simples, de nature facilitante, non contradictoires et coopératifs.
- 2. La mise en oeuvre des procédures et mécanismes d'application est régie par les principes de transparence, d'équité, de diligence et de prévisibilité.
- 3. La mise en oeuvre des procédures et mécanismes d'application tient compte de l'équilibre à respecter entre les pays en développement et les pays développés.

#### III. MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

- 1. Un Comité d'application, ci-après dénommé « le Comité », est établi par la présente, conformément aux Articles 19 et 21 du Traité, pour s'acquitter des fonctions énoncées ci-après.
- 2. Le Comité se compose de l4 membres désignés par les Parties et élus par l'Organe directeur du Traité, chacun des sept groupes régionaux de l'ONU ayant droit à deux sièges.
- 3. Les membres du Comité possèdent des compétences reconnues dans le domaine des ressources génétiques ou d'autres domaines pertinents, notamment une expertise juridique ou technique, et siègent à titre personnel.
- 4. Les membres sont élus par l'Organe directeur du Traité pour un mandat complet de quatre ans. À sa première réunion, l'Organe directeur du Traité élit sept membres, un de chaque région, pour un demi-mandat et sept membres pour un mandat complet. Par la suite, l'Organe directeur du Traité élit pour un mandat complet de nouveaux membres qui remplaceront ceux dont le mandat a expiré. Les membres ne peuvent pas siéger pendant plus de deux mandats consécutifs.
- 5. Sauf décision contraire de sa part, le Comité se réunit deux fois par an. Le Secrétariat assure le service des réunions du Comité.
- 6. Le Comité soumet ses rapports, y compris des recommandations concernant les fonctions dont il s'acquitte, à la réunion suivante de l'Organe directeur du Traité pour examen et décision appropriée.

- 7. Le Comité élabore et soumet son règlement intérieur à l'Organe directeur pour examen et approbation.
- 8. Le Comité élit son Président et un Vice-Président, charges réparties par roulement entre les régions de la FAO.

#### IV. FONCTIONS DU COMITÉ

- 1. Le Comité s'acquitte des fonctions suivantes, en vue de promouvoir l'application et de remédier aux cas de non-respect, et en se conformant aux orientations générales données par l'Organe directeur du Traité:
  - a) s'occuper des cas individuels de non-respect et en identifier les circonstances précises et les causes possibles qui lui sont signalées;
  - examiner les informations qui lui sont présentées sur des questions touchant à l'application et aux cas de non-respect;
  - fournir des conseils et/ou une aide, selon le cas, à la Partie concernée, sur des questions touchant à l'application, en vue de l'aider à s'acquitter de ses obligations en vertu du Traité;
  - examiner les questions générales de respect par les Parties des obligations prévues par le Traité, compte tenu des informations présentées par les Parties et en se conformant aux orientations du Comité;
  - e) prendre les mesures définies au point VII ci-après, ou adresser des recommandations, selon le cas, à l'Organe directeur;
  - f) suivre les activités du Traité appuyées par le Secrétariat et les informations fournies par les Parties;
  - g) s'acquitter de toute autre fonction qui pourra lui être confiée par l'Organe directeur du Traité:
  - h) faire rapport à l'Organe directeur sur ses activités.

#### V. PROCÉDURES

- 1. Le Comité reçoit, par l'intermédiaire du Secrétariat, toute communication relative à l'application émanant de:
  - a) toute Partie et la concernant;
  - b) toute Partie et concernant une autre Partie; ou
  - c) l'Organe directeur.
- 2. À la réception des communications relatives à un éventuel non-respect, le Secrétariat engage un processus de dialogue avec la ou les Parties concernées, afin de remédier à la situation. Ce dialogue est en particulier engagé dans les cas où des pays en développement sont concernés.
- 3. Au cas où ce dialogue n'aboutirait pas dans un délai de trente jours, le Secrétariat, dans un délai de quinze jours à compter de la réception des communications, met celles-ci à la disposition de la Partie concernée, et les publie, en encourageant la présentation de toute information à ce sujet provenant d'autres sources. La Partie concernée et toute autre source intéressée disposent d'un délai de soixante jours pour présenter les réponses et les informations correspondantes au Secrétariat. Celui-ci, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de ces réponses et informations connexes, transmet la communication, les réponses et les

informations au Comité. Celui-ci dispose de quatre-vingt-dix jours pour analyser ces éléments et établir la recommandation ou pour adopter toute mesure, selon le cas, garantissant l'application afin de régler le problème.

- 4. Une Partie qui a reçu une communication concernant son application d'une ou de plusieurs dispositions du Traité devrait répondre et, en ayant recours à l'aide du Comité si nécessaire, fournir les informations requises, de préférence dans les trois mois, et en tout état de cause dans un délai maximal de six mois. Cette période commence à la date de la réception de la communication telle que certifiée par le Secrétariat. Au cas où le Secrétariat n'a pas reçu de réponse ou d'information de la Partie concernée dans le délai de six mois indiqué plus haut, il transmet la communication au Comité.
- 5. Une Partie faisant l'objet d'une communication ou en ayant présenté une est autorisée à assister aux délibérations du Comité. Cependant, cette Partie ne participe pas à l'élaboration et à l'adoption d'une recommandation du Comité.
- 6. Le caractère confidentiel est une exigence essentielle du processus.

#### VI. INFORMATION ET CONSULTATION

- 1. Le Comité examine les renseignements pertinents émanant:
  - a) de la Partie concernée;
  - b) de la Partie qui a présenté une communication concernant une autre Partie.
- 2. Le Comité peut recueillir et examiner des renseignements pertinents, notamment auprès:
  - d'organisations non gouvernementales, d'organisations du secteur privé et d'autres organisations issues de la société civile, ainsi que d'organisations intergouvernementales compétentes;
  - b) du Secrétariat.
- 3. Le Comité peut prendre l'avis d'experts.
- 4. Le Comité, dans l'exercice de toutes ses fonctions et activités, veille à assurer la confidentialité des informations considérées comme confidentielles au titre de l'Article XXX du Traité.

## VII. MESURES VISANT À FACILITER L'APPLICATION ET À TRAITER LES CAS DE NON-RESPECT

- 1. Le Comité peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes en vue de favoriser l'application et de traiter les cas de non-respect:
  - a) fournir conseils et assistance à la Partie concernée, selon qu'il conviendra;
  - b) adresser des recommandations à l'Organe directeur du Traité concernant la fourniture d'une assistance financière et technique, le transfert de technologie, la formation et d'autres mesures de renforcement des capacités;
  - c) demander à la Partie concernée d'élaborer un plan d'action en matière de respect, le cas échéant, au sujet de la réalisation de l'application du Traité dans des délais fixés d'un commun accord entre le Comité et la Partie concernée, [compte tenu de sa capacité d'application] ou l'aider à le faire; et
  - d) inviter la Partie concernée à soumettre des rapports d'activité au Comité sur les efforts qu'elle déploie pour se conformer aux obligations découlant du Traité.

- 2. L'Organe directeur du Traité peut, sur recommandation du Comité, et compte tenu de facteurs tels que la cause, le type, le degré et la fréquence du non-respect, et de la capacité de la Partie concernée, en particulier des pays en développement Parties, à appliquer le Traité, également prendre une ou plusieurs des mesures suivantes:
  - a) fournir une assistance financière et technique, faciliter le transfert de technologies, assurer une formation et prendre d'autres mesures de renforcement des capacités;
  - b) adresser un avertissement à la Partie concernée; ou
  - c) publier les cas de non-respect.

#### VIII. EXAMEN DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES

L'Organe directeur du Traité examine, conformément à l'Article 21, l'efficacité de ces procédures et mécanismes et prend les mesures voulues.

#### IX. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'Organe directeur peut, de temps à autre, demander aux Parties d'établir des rapports au sujet de l'application du Traité.

#### ANNEXE F

#### PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ORGANE DIRECTEUR POUR EXAMEN

#### [RÉSOLUTION \*/2006 DE L'ORGANE DIRECTEUR ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### L'Organe directeur,

**Rappelant** que les objectifs du Traité international sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, à l'appui d'une agriculture et d'une sécurité alimentaire durables;

**Rappelant** qu'aux termes de l'Article 18.1 du Traité, « Les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de financement pour l'application du présent Traité », conformément aux dispositions de l'Article 18;

**Considérant** que la mise en œuvre d'une Stratégie de financement efficace est indispensable à la mise en œuvre du Traité;

*Notant* que la Stratégie de financement doit renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficience et l'efficacité de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du présent Traité;<sup>1</sup>

*Notant* par ailleurs que la Stratégie de financement doit avoir pour objectif de recueillir des ressources financières auprès de toutes les sources de financement possibles, comme indiqué à l'Article 18.4 du Traité international;

Considérant que la mesure dans laquelle les Parties contractantes qui sont des pays en développement et les Parties contractantes en transition s'acquittent effectivement de leurs obligations en vertu du présent Traité dépend de l'allocation effective, notamment de la part des Parties contractantes qui sont des pays développés, des ressources visées à l'Article 18 du Traité. Les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition accorderont la priorité dans leurs propres plans et programmes à la création de capacités en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;²

*Conscient* de l'importance de la coopération avec les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents aux fins de la bonne mise en œuvre de la Stratégie de financement;

Rappelant qu'aux termes de l'Article 18.4a du Traité, « Les Parties contractantes prennent les mesures nécessaires et appropriées, dans le cadre des organes directeurs des mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents, afin que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues à la mise en œuvre des plans et programmes relevant du présent Traité »;

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 18.2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article 18.4b.

**Notant** que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale est un [élément d'appui important pour la mise en oeuvre] [élément essentiel] de la stratégie de financement eu égard à la conservation *ex situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

**Notant** que des contributions volontaires peuvent aussi être fournies par les Parties contractantes, le secteur privé, compte tenu des dispositions de l'Article 13 du Traité, des organisations non gouvernementales et d'autres sources. L'Organe directeur étudie les modalités d'une stratégie visant à encourager de telles contributions;

[Notant que la priorité de la stratégie de financement sera la mise en oeuvre de plans et programmes convenus dans les pays en développement, notamment les pays en développement les moins avancés et les pays en transition, qui conservent et utilisent durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;]

[*Notant* qu'il importe de tenir compte du Plan d'action mondial continu lors de l'établissement de nouvelles priorités relatives à la Stratégie de financement et de la définition de l'objectif visé en matière de financement, ainsi que de la nécessité de mettre à jour régulièrement le Plan d'action mondial<sup>3</sup>:]

*Considérant* que l'Organe directeur et les Parties contractantes devront prendre d'autres mesures à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de financement;

- 1. Adopte la Stratégie de financement qui figure à l'Appendice I à la présente résolution;
- [1.bis **Demande** au Secrétariat du Traité de prendre les mesures nécessaires pour que les Parties contractantes qui sont des pays développés fournissent des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Traité par les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition;]
- 2. *Invite* les Parties contractantes à prendre, en tant que de besoin, les mesures suivantes aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de financement:
  - [a. dans le cadre des organes directeurs des mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents [, tels que [la Convention sur la diversité biologique], le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds mondial pour la diversité végétale et le Fonds commun pour les produits de base [et tout autre mécanisme, fonds ou organe international pertinent];] prendre les mesures nécessaires et appropriées afin que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues aux fins de la mise en œuvre des plans et programmes relevant du Traité<sup>4</sup>;]
  - [b. fournir au Secrétariat des informations sur le versement, aux fins de la Stratégie de financement, de fonds bilatéraux provenant de sources établies dans leurs pays, afin que ces informations puissent être transmises aux bénéficiaires potentiels de ces fonds;]
  - [c. appuyer activement la mise en œuvre de la Stratégie afin d'encourager le versement de contributions volontaires (Appendice provisoire 4 de la Stratégie de financement) dans leurs pays;]
  - d. informer l'Organe directeur des mesures prises conformément aux alinéas a) à c) ci-dessus;

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Article 18.3.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Article 18.4a.

- [e rendre compte de l'aide bilatérale et d'autres formes d'assistance fournies en application des dispositions de l'Appendice provisoire 5 de la Stratégie de financement relatives à l'établissement des rapports;]
- [2.bis *Invite* les Parties contractantes qui sont des pays développés à fournir au Secrétariat du Traité des informations sur le versement aux fins de la stratégie de financement de fonds bilatéraux provenant de sources établies dans leur pays.];
- [2.ter *Demande* au Fonds mondial pour la diversité végétale de suivre les orientations générales qui seront données par l'Organe directeur, afin de contribuer à la mise en oeuvre du Traité international; et propose à l'Organe directeur de conclure d'urgence un accord de relation, confirmant le pouvoir dont dispose l'Organe directeur du Traité international d'énoncer ces orientations générales dans tous les domaines visés par le Traité international ainsi que les obligations redditionnelles du Fonds à l'égard de l'Organe directeur;]
- [2.quater *Demande* au GCRAI d'appuyer, par ses activités, la mise en oeuvre de la Stratégie de financement;]
- [2. quinquies *Demande* au Fonds pour l'environnement mondial de prendre des mesures pour s'assurer que son appui à la biodiversité agricole contribue aux objectifs du Traité;]
- 3. *Invite* les organes directeurs de tous les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à faire en sorte que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues aux fins la mise en œuvre des plans et programmes relevant du Traité international [conformément à la Stratégie de financement];
- 4. *Invite* les organes directeurs de tous les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à fournir des informations sur les éléments de leurs mandats, politiques, critères d'admissibilité et procédures qui se rapportent aux mesures visant à appuyer la mise en œuvre du Traité;
- 5. **Prie** le Secrétariat du Traité d'étudier de manière positive avec les Secrétariats des mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents la façon dont ils pourraient contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité et la possibilité de signer, avec l'Organe directeur, des protocoles d'accord à cet égard;
- 6. *Invite* les Parties contractantes, le secteur privé, y compris les industries agroalimentaires, les organisations non gouvernementales et toutes les parties intéressées à verser des contributions volontaires au titre de la Stratégie de financement;
- 7. *Invite* les Parties contractantes, les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents et les prestataires de services à proposer des initiatives aux fins des priorités définies pour la Stratégie de financement;
- [7.bis *Invite* les Parties contractantes [qui sont des pays en développement ou en transition] à informer l'Organe directeur de la priorité accordée dans leurs propres plans et programmes à la création de capacités en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;]
- [7.ter **Décide** d'établir un comité technique permanent composé de sept représentants des Parties contractantes sur la base d'une représentation géographique équitable;]
- [7.quater *Demande* au comité technique permanent de gérer un fonds [pour promouvoir le respect des] [conformément aux] priorités, critères de participation et procédures opérationnelles stipulés dans les Appendices provisoires de la Stratégie de financement;]

- [8. **Décide** d'établir un compte fiduciaire pour la réception et l'utilisation des ressources financières destinées à l'Organe directeur aux fins de l'application du Traité;]
- 9. **Prie** la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'appuyer l'élaboration de la Stratégie de financement dans le cadre des activités qu'elle mène au titre des divers éléments constitutifs du Traité, [et notamment des] [et en accordant la priorité aux] activités concernant le *Plan d'action mondial* et son *mécanisme de facilitation*;
- 10. **Prie** le Secrétariat de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la présente résolution et de la Stratégie de financement.

## [APPENDICE AU PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

# TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE STRATÉGIE DE FINANCEMENT

#### I. OBJECTIF

1. Les objectifs de la Stratégie de financement sont de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficience et l'efficacité de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du présent Traité.<sup>1</sup>

#### II. BUTS

- 2. La Stratégie de financement vise les buts suivants:
- 2.1 [Faire en sorte que des] / [prendre des mesures pour que des] / [faciliter la fourniture de] ressources suffisantes soient disponibles aux fins de l'application du Traité], conformément à l'Article 18 du Traité]. Ces ressources comprennent:
  - a. les ressources financières fournies par les pays développés Parties au Traité, et dont bénéficient les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition;<sup>2</sup>
  - b. les ressources financières fournies par les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents<sup>3</sup> [et par des voies bilatérales et régionales et multilatérales] en faveur d'activités, de plans et de programmes prioritaires relatifs à la mise en œuvre du Traité;<sup>4</sup>
  - c. les ressources financières destinées à des activités nationales axées sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;<sup>5</sup>
  - d. les ressources financières tirées du partage des avantages monétaires découlant de la commercialisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vertu de l'Article 13.2d ii) du Traité.<sup>6</sup>
  - e. les contributions volontaires fournies par les Parties contractantes, le secteur privé, et notamment les industries agroalimentaires, des organisations non gouvernementales et d'autres sources;<sup>7</sup>
  - [f. les ressources financières provenant du Programme ordinaire de la FAO.]
- 2.2 [Assurer] / [faciliter] / [garantir] l'utilisation transparente, effective et efficace de toutes les ressources fournies au titre de la Stratégie de financement. [Notant que les ressources financières fournies ne doivent pas être utilisées à des fins incompatibles avec le Traité, notamment dans des domaines liés au commerce international des produits.]

<sup>2</sup> Article 18.4c.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 18.2.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Article 18.4a.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Article 18.4c.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Article 18.4d.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Article 18.4e.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Article 18.4f.

## III. PRIORITÉS

3. Les priorités relatives aux projets à financer au titre de la Stratégie de financement sont établies de manière à garantir une approche équilibrée de l'application du Traité [, en particulier la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture]. Elles sont indiquées à l'*Appendice provisoire 1*.

## IV. OBJECTIF DE FINANCEMENT<sup>8</sup>

[4. Mobilisation de fonds conformément à la liste des objectifs figurant à l'*Appendice* provisoire 6 du présent document pour financer les projets et programmes nécessaires à la réalisation des objectifs de la stratégie de financement.]

## V. RESSOURCES RELEVANT DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR

- 5. Les ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur regroupent les ressources tirées du partage des avantages monétaires découlant de la commercialisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture conformément à l'Article 13.2d ii) du Traité et les contributions volontaires.
- 6. Les ressources seront allouées par [le Comité technique permanent]. Sous réserve de la disponibilité des fonds, elles seront allouées annuellement.
- 7. Pour pouvoir bénéficier de ces ressources, les requérants et les projets présentés doivent satisfaire aux critères énoncés à l'*Appendice provisoire 2* du présent document.
- 8. Les procédures opérationnelles relatives à l'encaissement et à la gestion de ces ressources, à la réception des demandes de financement, à la sélection des projets, à l'octroi de financements et au suivi des projets financés sont indiquées à l'*Appendice provisoire 3* du présent document.
- 9. [Nom de l'organe chargé de l'allocation des ressources] [Le Comité technique permanent] rend compte de l'allocation des ressources à chaque session de l'Organe directeur.
- 10. Les Parties contractantes et les pays qui ne sont pas Parties contractantes, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, et toutes les autres sources de financement sont encouragés à fournir des contributions volontaires au titre de la Stratégie de financement. Les modalités relatives à la stratégie visant à encourager les contributions volontaires sont présentées à l'Appendice provisoire 4 du présent document.

## VI. RESSOURCES NE RELEVANT PAS DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR

- 11. Les pays développés parties au Traité fournissent des ressources [par des voies bilatérales] [régionales] multilatérales dont bénéficient les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition, conformément à l'Article 18.4c du Traité.
- 12. Des mécanismes, fonds et organes internationaux [y compris le Fonds mondial pour la diversité végétale] [et des pays développés] fournissent des ressources par des voies [bilatérales [régionales]] et multilatérales, à l'appui des activités se rapportant à la mise en œuvre du Traité international. Tous ces organes de financement sont encouragés à accorder la priorité et l'attention voulues à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues à la mise en œuvre du Traité international. Ils sont également invités à se

-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Article 18.3.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Articles 13.2d ii), 13.6 et 18.3f.

- référer, s'il y a lieu, aux priorités énoncées à l'*Appendice provisoire 1* du présent document lors de l'allocation de ressources destinées à appuyer la mise en œuvre du Traité, dans le cadre de leurs mandats respectifs.
- 13. Le Secrétariat du Traité international se charge de recueillir et de conserver les informations relatives aux mandats, aux politiques, aux critères d'admissibilité et aux procédures de ces organes de financement et les met à la disposition des Parties contractantes par l'intermédiaire du [site web de la FAO consacré au Traité] / [site web du Traité].

## VII. SUIVI

14. [L'Organe directeur assure le suivi [, par l'intermédiaire d'un mécanisme distinct de celui établi en vertu des Articles 6 et 9 du présent document,] de la mise en œuvre de la Stratégie de financement et évalue son efficacité conformément aux critères d'information et de suivi énoncés à l'*Appendice provisoire 5* du présent document.

## VIII. EXAMEN DE LA STRATÉGIE

15. L'Organe directeur examine la présente Stratégie de financement, y compris ses appendices, au minimum à l'une de ses sessions ordinaires [sur deux].]

## [LISTE DES APPENDICES PROVISOIRES À LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

## APPENDICE PROVISOIRE 1: Priorités pour l'utilisation des ressources dans le cadre de la stratégie de financement

## [A. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES CAPACITÉS

- 1. Établissement des programmes nationaux solides.
- 2. Création de mécanismes ou amélioration des mécanismes existants.
- 3. Promotion de réseaux pour les ressources phytogénétiques.
- 4. Mise en place/amélioration de systèmes d'information intégrés.
- 5. Élaboration de systèmes de suivi et d'alerte rapide en cas de perte de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- 6. Diffusion et amélioration de l'enseignement et de l'information.
- 7. Sensibilisation du public à l'intérêt de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

#### B. CONSERVATION ET MISE EN VALEUR IN SITU

- 8. Inventaire des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- 9. Appui à la gestion et à l'amélioration sur l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- 10. Assistance aux agriculteurs en cas de catastrophe pour la remise en état des systèmes agricoles.
- 11. Promotion de la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des espèces sauvages qui pourraient être utiles à la production vivrière.
- 12. Intégration des stratégies de conservation de la biodiversité avec la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- 13. Promotion de la mise en valeur territoriale/endogène.
- 14. Promotion de la conservation des connaissances locales associées.

#### C. CONSERVATION EX SITU

- 15. Appui à la conservation de collections *ex situ*, notamment d'espèces végétales menacées d'extinction.
- 16. Régénération des échantillons ex situ menacés.
- 17. Appui à la collecte de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture précieuses ou menacées.
- 18. Élargissement des activités de conservation *ex situ*.

## D. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

- 19. Élargissement de la caractérisation de l'évaluation et des collections principales de matériel génétique afin de faciliter son utilisation.
- 20. Efforts d'amélioration et d'élargissement de la base de matériel génétique.
- 21. Promotion d'une agriculture durable grâce à la diversification de la production agricole et à l'élargissement de la diversité des plantes cultivées.
- 22. Promotion de la mise en valeur et de la commercialisation de cultures et d'espèces sousutilisées.
- 23. Appui à la production et à la distribution de semences.
- 24. Création de nouveaux marchés pour des espèces et des variétés locales utilisées aux niveaux local et régional.

## E. STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET APPLICATION

25. Sensibilisation au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

26. Recherche d'un appui pour le démarrage du Système multilatéral.]\*

APPENDICE PROVISOIRE 2: Utilisation des ressources relevant directement du contrôle de

l'Organe directeur – Critères d'admissibilité

APPENDICE PROVISOIRE 3: Utilisation des ressources relevant directement du contrôle de

l'Organe directeur – Procédures opérationnelles

APPENDICE PROVISOIRE 4: Utilisation des ressources relevant directement du contrôle de

l'Organe directeur – Modalités d'une stratégie visant à

encourager les contributions volontaires

APPENDICE PROVISOIRE 5: Exigences en matière d'information et d'établissement de

rapports

[APPENDICE PROVISOIRE 6: Objectifs de financement]

Note: L'Organe directeur pourra souhaiter établir un calendrier pour la rédaction et l'adoption de ces appendices.]

<sup>\*</sup> Cette option n'exclut pas d'autres options.

## ANNEXE G

## LISTE DES DOCUMENTS

## Documents de travail

CGRFA/IC/OWG-1/05/1	Projet d'ordre du jour provisoire			
CGRFA/IC/OWG-1/05/2	Ordre du jour provisoire annoté et calendrier			
CGRFA/IC/OWG-1/05/3	Projet de règlement intérieur de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
CGRFA/IC/OWG-1/05/4	Projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
CGRFA/IC/OWG-1/05/5	Synthèse et analyse des vues supplémentaires des gouvernements relatives à l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
CGRFA/IC/OWG-1/05/5 Add.1 (en anglais uniquement)	Compilation and Analysis of Governments' Further Views on Compliance with the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Additional submission			
CGRFA/MIC-2/04/3	Compilation et analyse des vues des gouvernements sur l'application des dispositions du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
CGRFA/IC/OWG-1/05/6	Récapitulatif et analyse des avis des gouvernements concernant la stratégie de l'Organe directeur relative au financement du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
CGRFA/IC/OWG-1/05/6 Add.1 (en anglais uniquement)	Compilation and Analysis of Governments' Views on the Funding Strategy of the Governing Body of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Additional submission			
CGRFA/IC/OWG-1/05/7	Élaboration de la stratégie de financement du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			

#### **Documents d'information**

CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.1 Liste des documents

CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.2 Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale: éléments

nouveaux et propositions pour la nomination des membres du

conseil d'administration

CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.3 Favoriser les flux de ressources en utilisant le Mécanisme de

facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.4

(en anglais, espagnol et français uniquement)

Déclaration des compétences et droits de vote présentée par la

Communauté européenne (CE) et ses États Membres

CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.5 Liste des délégués et observateurs

#### **Autres documents**

Background Study Paper

No. 29

(en anglais uniquement)

Report on the Types of Funding and Assistance and Institutions with Relevant Mandates to the Funding Strategy of the International

Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Background Study Paper

No. 30

(en anglais uniquement)

Options for Non-monetary Benefit-sharing: An inventory

## Documents antérieurs à la disposition du Groupe de travail à composition non limitée

CGRFA/MIC-2/04/4 Préparation de la stratégie de financement du Traité pour

soumission à l'Organe directeur

CGRFA/MIC-2/04/REP Rapport de la Commission des ressources génétiques pour

l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources

phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

CGRFA/IC/Inf.1 Convention de Vienne sur le droit des traités

Section 3: Interprétation des traités

Étude de référence n° 20 Mécanismes de mise en application du Traité international sur les

ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

## APPENDIX H - ANNEXE H - ANEXO H

## LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS LIST DES DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

Chairperson: M. Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVEIRA

Président: (Cuba)

Presidente:

Vice-Persons: Mme Elizabeth MATOS

Vice-présidents: (Angola)

Vicepresidentes:

M. John MADDEN

(Australie)

M. Wang SHUMIN

(Chine)

M. Javad MOZAFARI

(Iran)

M. Martyn J. IBBOTSON

(Royaume-Uni)

M. Douglas NEUMANN (États-Unis d'Amérique)

## PARTICIPANTS PARTICIPANTS PARTICIPANTES

## AFGHANISTAN - AFGANISTÁN

Head of Delegation

Mr Mohammad OMER Head Board of Specialists

Ministry of Agriculture, Animal Husbandry

and Food

University Road, Jamal Mina

Kabul

Phone: +93 0 79567637

Email: omer\_kabul@yahoo.com

Alternate

Mr Bismullah HAQYAR

Research Worker

Ministry of Agriculture, Animal Husbandry

and Food

University Road, Jamal Mina

Kabul

Phone: +93 0 79255507

## **ALBANIA - ALBANIE**

Head of Delegation

Mr Ndoc FASLIA

Deputy Minister of Agriculture Ministry of Agriculture, Food and

Consumer Protection

"Desmoret e Kombit" Boulevard

Tirana

## ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Chef de délégation

M. Ouamer AMRANI

Sous-Directeur de la recherche

Ingénieur principal

Ministère de l'agriculture et du

développement rural

12, boulevard Colonnel Amirouche

Cité Boushaki " A" Lot 44 Bab

Ezzouar 16200 Alger

Téléphone: +21 744468 Télécopie: +71 373677

Courriel: Ouamrani@yahoo.fr

Suppléant

Mme Malika HAMANA

Chercheur INRAA

Membre de la Commission des ressources

phytogénétiques

Courriel: likidz@yahoo.fr

## **ANGOLA**

Chef de délégation

Mme Elizabeth MATOS

Président

Comité national des ressources

phytogénétiques Prédio ex-CNIC

Av. Revolução do Outubro

C.P. 10043 (BG)

Luanda

Téléphone: +244 222325673 - 222321688

Courriel: cnrf@ebonet.net; fitogen@ebonet.net

Suppléants

Mme Maria Antonieta COELHO

Professeur de droit de ressources naturelles

Centre national des ressources

phytogénétiques

Prédio ex-CNIC - U.A.N.

Av. Revolução de Outubro

C.P.10043 (BG)

Luanda

Téléphone: +244 912 206707

Courriel: fitogen@ebonet.net;

cnrf@ebonet.net; mamrcoelho@snet.co.ao

M. Kiala Kia MATEVA

Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de

la FAC

Ambassade de la République d'Angola

Via Filippo Bernardini, 21

00165 Rome

Téléphone: +39 06 39366902 Télécopie: +39 06 39388221

Courriel: ambasciatangola@libero.it;

segreteria@ambasciatangola.it

M. Carlos A. AMARAL

Conseiller

Représentant permanent suppléant Ambassade de la République d'Angola

Via Filippo Bernardini 21

00165 Rome

Téléphone: +39 06 39366902 Télécopie: +39 06 39388221

Courriel: ambasciatangola@libero.it; segreteria@ambasciatangola.it

## ARGENTINA - ARGENTINE

Jefe de Delegación

Sra Ana María BIANCHI

Consejero

Dirección General de Asuntos Ambientales

Ministerio de Relaciones Exteriores,

Comercio Internacional y Culto

**Buenos Aires** 

Phone: +54 11 48197414 Fax: +54 11 48197413 Email: ambcielo@yahoo.com

#### **Suplentes**

Sra Vanesa LOWENSTEIN

Consultora de Propiedad Intelectual y

Medio Ambiente

Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca

y Alimentación

Ministerio de Economía y Producción

Paseo Colón 922 Oficina 39 Buenos Aires

Phone: +54 11 43492147 Fax: +54 11 43492244

Email: vlowen@mecon.gov.ar

Sra Carla PASCALE MEDINA

Comisión Nacional de Recursos Genéticos

(CONARGEN)

Dirección de Agricultura

Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca

y Alimentación Av. Paseo Colón 982 2 Piso OF 220 C1063ACW Buenos Aires

Phone: +54 11 43492222 - 43492226

Fax: +54 11 43492224 Email: cpasca@mecon.gov.ar Sra María del Carmen SQUEFF

Consejero

Representante Permanente Alterno ante la

**FAO** 

Embajada de la República Argentina

Piazza dell'Esquilino 2

00185 Roma

Phone: +39 06 4742551 Fax: +39 06 4819787

Email: faoprargl@interfree.it

## **ARMENIA - ARMÉNIE**

Head of Delegation

Mr Mikael HOVHANNISSYAN

President

National Agency for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Apt 34 Arzach 4 375005 Yerevan

Phone: +374 1 438529

Email: m.oganessian@cac-biodiversity.org

Alternate

Mrs Natalya RUKHKYAN

Vice-President

National Agency for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Apt 11 Nalbandyan 47 375025 Yerevan

Phone: +374 1522798 - 9325223

Email: nati@netsys.am; n.rukhkyan@cac-

biodiversity.org

## **AUSTRALIA - AUSTRALIE**

Head of Delegation

Mr John MADDEN

Senior Manager, Trade and Evironment International Food and Agriculture Service Department of Agriculture

Fisheries and Forestry

GPO Box 858 Canberra ACT 2601 Phone: +61 2 62724468 Fax: +61 2 6272 4568 - 4600 Email: john.madden@daff.gov.au

#### **AUSTRIA - AUTRICHE**

Head of Delegation

Mr Johannes KRESBACH

Federal Ministry of Agriculture, Forestry,

Environment and Water Management

Abteilung III 3 Stubenring 12

1010 Wien

Phone: +43 1 71100 - 2753 Fax: +43 1 71100 - 2959 Email:johannes.kresbach@

lebensministerium.at

Alternate

Mr Alfred LENAUER

Federal Ministry of Agriculture, Forestry,

Environment and Water Management

Abteilung III 9c

Stubenring 12

1010 Wien

Phone: +43 1 71100 - 2818 Fax: +43 1 71100 - 1907

Email: alfred.lenauer@

lebensministerium.at

#### BAHAMAS

Head of Delegation

Mr Simeon PINDER

Director of Agriculture

Ministry of Agriculture, Fisheries and

Local Government Levy Building East Bay Street

Nassau

Phone: +242 3257502 - 3257504

Fax: +242 3221767

Email: simeonpinder@bahamas.gov.bs

Alternate

Ms Camille JOHNSON

Permanent Secretary

Ministry of Agriculture, Fisheries and

Local Government Levy Building

East Bay Street Nassau

Phone: +242 3563100 - 3257502 - 7504

Fax: +242 3221767

Email: camillejohnson@bahamas.gov.bs

#### BANGLADESH

Head of Delegation

Mr Matiur RAHMAN

Director (Research)

Bangladesh Agricultural Research Institute

(BARI)

Joydebpur, Gazipur-1701 Phone: +880 2 9252712 Fax: +880 2 9252713

Email: baridres@bttb.net.bd;

diroc@bijoy.net

Alternate

Mr Nasrin AKHTER

Counsellor (Economic Affairs)

Alternate Permanent Representative to

FAC

Embassy of the People's Republic of

Bangladesh

Via Antonio Bertoloni, 14

00197 Rome

Phone: +39 06 8078541 Fax: +39 06 8084853

Email: embangrm@mclink.it

## BENIN - BÉNIN

Chef de délégation

M. Hontonnou DOUSSOU BATA

Directeur de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et

de la pêche Cotonou

01 BP 58 Porto-Novo

Téléphone: +229 20213290 - 20213293 -

95456554

Télécopie: +229 20214413 Courriel: MAEP@internet.bj;

dosbata@yahoo.fr

## BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Head of Delegation

Mr Narendra Kumar PRADHAN

Chief Research Officer

Council for RNR Research of Bhutan

Ministry of Agriculture Tashichho Dzong

Thimphu

Phone: +975 329123 - 2322936

Fax: +975 2322504

Email: nk\_pradhan@moa.gov.bt

Alternate

Mr Tandin WANGDI

Curator

National Herbarium Ministry of Agriculture Tashichho Dzong

Thimphu

Phone: +975 2351218 Fax: +975 2351219

Email: tandin04@yahoo.co.uk

## **BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**

Head of Delegation

Mr Saulo A. CEOLIN Second Secretary

Alternate Permanent Representative to

FAO

Via di Santa Maria dell'Anima 32

00186 Rome

Phone: +39 06 6789353 Fax: +39 06 68398802 Email: ceolin@brafao.it

#### Alternates

Ms Adriana SADER TESCARI

Third Secretary

Ministry of External Relations Esplanada dos Ministérios, Bloco H

Palácio do Itamaraty

Brasilia

Phone: +55 61 34116674 Email: astescari@mre.gov.br

Mrs Ana Carolina ALBERO BELISARIO

Department of Sanitary and Phytosanitary

**Affairs** 

Ministry of Agriculture, Livestock and

Supply

Esplanada dos Ministérios, Bloco D

Brasilia

Phone: +55 61 32182834 Fax: +55 61 32254738 Email: carolinabelisario@ agricultura.gov.br Mr Leontino REZENDE TAVEIRA

Advisor

Department of Intellectual Property and

Agriculture Technology

Ministry of Agriculture, Livestock and

Food Supply

Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala

239

Brasilia, Distrito Federal, 70043-900

Phone: +55 61 32242842 Fax: +55 61 32182547

Email: leontino@agricultura.gov.br

## Mr Márcio Antônio TEIXEIRA

**MAZZARO** 

Lawyer

Advocacia-Geral da União

Ministry of Agriculture, Livestock and

Food Supply

Esplanada dos Ministérios, Bloco D, 6

andar

Consultoria Jurídica Brasilia DF - CEP 700043-900

Phone: +55 61 2182802 Fax: +55 61 2256097

Email: mmazzaro@agricultura.gov.br

#### Mr Lidio CORADIN

Genetic Resources Manager Ministry of Environment

Secretariat of Biodiversity and Forests

Sala 706, Bloco B

Esplanada dos Ministérios

Brasilia DF

Phone: +55 61 40099577 Fax: +55 61 40099587

Email: lidio.coradin@mma.gov.br

## Ms María José AMSTALDEN SAMPAIO

Researcher

Brazilian Agricultural Research Corporation - EMBRAPA

Ministry of Agriculture, Livestock and

Supply

Esplanada dos Ministérios, Bloco D

Brasilia DF

Phone: +55 61 4484553 Fax: +55 61 3471041

Email: sampaio@sede.embrapa.br; zeze.sampaio@embrapa.br

#### **BULGARIA - BULGARIE**

Head of Delegation

Mr Krassimir KOSTOV Minister Plenipotentiary

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Bulgaria

Via Pietro Paolo Rubens, 21

00197 Rome

Phone: +39 06 3224640/43 Fax: +39 06 3226122

Email: bulgariafao@yahoo.com

#### Alternate

Mrs Margarita SHIVERGUEVA

Head of Program

New Bulgarian University

Sofia

#### **BURKINA FASO**

Chef de délégation

M. Didier BALMA

Directeur de la recherche scientifique Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique

01 B.P. 476 Ougadougou 01

Téléphone: +226 50308269 Télécopie: +226 50315003 Courriel: dbal@fasonet.bf

## Suppléant

M. Maneguedo Robert OUEDRAOGO Directeur de la promotion des filières

végétales

Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique

et des ressources halieutiques

01 B.P. 1764 Ouagadougou 01

Téléphone: +226 324654 - 336508

Télécopie: +226 336508

Courriel: robertouedra@yahoo.fr

#### BURUNDI

Chef de délégation

M. Elie BUZOYA

Ministre de l'agriculture et de l'élevage Ministère de l'agriculture et de l'élevage

B.P. 1850

Boulevard de la Liberté (Blding Education 1er étage)

Bujumbura

Phone: +257 225141 - 222087

Fax: +257 222873 Email: mac@cbinf.com

## Suppléants

M. Anatole NTEZIYAREMYE

Conseiller au Cabinet du Ministre de l'agriculture et de l'élevage chargé de la

santé animale B.P. 1850

Boulevard de la Liberté

(Blding Education 1er étage)

Bujumbura

Phone: +257 222087 Fax: +257 222873

Email: ntezatole@yahoo.fr

M. Jean Pierre KANTUNGEKO

Premier Conseiller

Représentant permanent suppléant auprès

de la FAO

Ambassade de la République du Burundi

Corso Francia, 221 00191 Rome

Phone: +39 06 36381786 Fax: +39 06 36381511

Email: jpkantungeko@yahoo.com

## CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Head of Delegation

Mr Ty CHANNA

Director of Training and Information

Center

Cambodian Agricultural Research and

Development Institute (CARDI)

Ministry of Agriculture, Forestry and

Fisheries

200, Preah Norodom Boulevard

Khan Chamcarmon

Phnom Penh

Phone: +855 23219693 - 4 Fax: +855 23219800

Email: tchanna@cardi.org.kh

#### Alternate

Mr Phiv CHIN THENG

Vice Chief of Seed Management

Department of Agronomy and Agricultural

Land Improvement

Ministry of Agriculture, Forestry and

Fisheries

200, Preah Norodom Boulevard

Khan Chamcarmon

Phnom Penh

Phone: +855 12913726 Fax: +855 23369966

Email: phivchintheng@yahoo.com

## **CAMEROON - CAMEROUN -**CAMERÚN

## Chef de délégation

M. Syxtus Thomas NUZA

Directeur de la réglementation et du contrôle des intrants et produits agricoles

Ministère de l'agriculture et du

développement rural

B.P. 1639

Yaoundé

Téléphone: +237 7737887 Télécopie: +237 2231190 Courriel: syxnuza@yahoo.com

## Suppléant

Mme Dorothée KOM

Chef de Cellule de renforcement des capacités scientifiques et techniques

Coordonnateur national au programme des

ressources phytogénétiques

Ministère de la recherche scientifique et de

1'innovation B.P. 1457 Yaoundé

Téléphone: +237 7979777 - 9955607 Télécopie: +237 2221336 - 2235467

Courriel: dnkom@yahoo.com

#### CANADA - CANADÁ

## Head of Delegation

Mr Campbell DAVIDSON

Director

**Intergovernmental Relations** 

International Scientific Cooperation Bureau

Agriculture and Agri-Food Canada Sir John Carling Building-Room 753

930 Carling Avenue Ottawa Ontario

Phone: +1 613 6942521 Fax: +1 613 7597770

Email: cdavidson@agr.gc.ca

#### Alternates

Ms Nathalie DAULT

Biodiversity, Biosafety, Genetic Resources

**Environment and Energy Division** 

Foreign Affairs Canada

Ottawa Ontario

Phone: +613 996 4295 Fax: +613 995 9525

Email: nathalie.dault@international.gc.ca

## Ms Amanda GARAY

Legal Officer

**Environmental Law Section** Foreign Affairs Canada

Ottawa Ontario

Phone: +613 992 6479 Fax: +613 992 6483

Email: amanda.garay@international.gc.ca

## CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -REPÚBLICA CENTROAFRICANA

## Chef de délégation

M. Ousman OUMAR Directeur de recherche

Institut centrafricain de la recherche

agronomique (ICRA)

Ministère centrafricain du développement

rural B.P. 786 Bangui

Téléphone: +236 617987 Télécopie: +236 611987

Courriel: ousmanoubou@yahoo.fr

Suppléant

M. Jean-Benoît MBOROHOUL

Phytopathologiste

Ministère centrafricain du développement

rural B.P. 786 Bangui

Téléphone: +236 617987 Télécopie: +236 611987

Courriel: jbmborohoul@yahoo.fr

## **CHILE - CHILI**

Jefe de Delegación

Sra Teresa AGÜERO

Encargada de Temas Ambientales, Bioseguridad y Recursos Genéticos Oficina de Estudios y Políticas Agrarias (ODEPA)

Ministerio de Agricultura Teatinos 40 - 8 Piso

Santiago

Phone: +56 23973000 - 23973039

Fax: +56 23973044

Email: taguero@odepa.gob.cl

Suplente

Sr Mauricio CAUSSADE Fiscal - Asesor Jurídico Ministerio de Agricultura

Teatinos 40 Santiago

Phone: +56 23973104

Email: mcaussad@odepa.Gob.cl

## **CHINA - CHINE**

Head of Delegation

Mr Jinbiao WANG

Deputy Division Director

Department of International Cooperation

Ministry of Agriculture 11 Nongzhanguan Nanli

100026 Beijing

Phone: +86 10 64192425

Fax: +86 10 65004635 - 65003621 Email: wangjinbiao@agri.gov.cn Alternates

Mr Wenxing LI Deputy Director

Seed Administration Division Department of Crop Production

Ministry of Agriculture 11 Nongzhanguan Nanli

100026 Beijing

Phone: +86 10 64192847 Fax: +86 10 64192815

Email: liwenxing@agri.gov.cn;

nyszzc@agri.gov.cn

Mr Shumin WANG

Deputy Director General, Professor

**Institute of Crop Sciences** 

Chinese Academy of Agricultural Sciences

12 Zhong Guan Cun Nan Da Jie

P.O. Box 100081

Beijing

Phone: +86 10 68918567 - 62175628 Fax: +86 10 62186629 - 68975212 Email: Smwang@mail.caas.net.cn

Mr Yuliang PANG

Third Secretary

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the People's

Republic of China Via degli Urali, 12 00144 Rome

Phone: +39 06 59193123 Fax: +39 06 59193130

Email: pangyuliang@yahoo.com.cn

Mrs Qian ZHOU Third Secretary

Department of Treaty and Law Ministry of Foreign Affairs People's

Republic of China

No. 2 Chao Yang Men Nan Da Jie

100701 Beijing

Phone: +86 10 65963256 Fax: +86 10 65963257 - 09 Email: zhou\_qian@mfa.gov.cn

#### **COLOMBIA - COLOMBIE**

Jefe de Delegación

Sr Ricardo Antonio TORRES CARRASCO Director de Desarrollo Rural Sostenible Departamento Nacional de Planeación DNP Calle 26 CRA 13

Edificio FONADE

Bogotá

Phone: +57 1 5960334

Email: ratorres@humboldt.org.co; ricardotorres@cable.net.co

Suplentes

Sra María Hersilia BONILLA CORTÉS Dirección de Desarrollo Tecnológico y

Protección Sanitaria

Coordinador Recursos Genéticos Ministerio de Agricultura y Desarrollo

Rural

Avenida Jiménez, 7-65

Bogotá D.C.

Phone: +57 1 2437919 Fax: +57 1 2828173

Email: producti@minagricultura.gov.co;

producti@colomsat.net.co

Sra Paula TOLOSA ACEVEDO

Primer Secretario

Representante Permanente Alterno ante la

FAO

Embajada de la República de Colombia

Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10

00196 Roma

Phone: +39 063202405 - 3612131 -

3614348

Fax: +39 06 3225798

Email: eroma@minrelext.gov.co

## **CONGO**

Chef de délégation

M. Blaise GASSILA Directeur de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de

la pêche BP 2453 Brazzaville

Téléphone: +242 6692542 Télécopie: +242 814513

Courriel: blaisegassila@yahoo.fr

Suppléant

M. Auguste ITOUA Conseiller à l'Agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de

la pêche BP 2453 Brazzaville

Téléphone: +242 6621433 Télécopie: +242 814513

Courriel: augusteitoua@yahoo.fr

## **COSTA RICA**

Jefe de Delegación

Sr Luis Guillermo GONZÁLEZ

RODRÍGUEZ

Comisión Nacional de Recursos

Fitogenéticos

Oficina Nacional de Semillas

B González Lahman

San José

Suplente

Sr Walter QUIRÓS ORTEGA

Presidente

Comisión de Recursos Fitogenéticos

Oficina Nacional de Semillas

B González Lahman

San José

Phone: +506 2235922 Fax: +506 2235431

Email: wquiroso@hotmail.com;

wquiros@racsa.co.cr

#### **CUBA**

Jefe de Delegación

Sr Modesto F. FERNÁNDEZ DÍAZ-

**SILVEIRA** 

Funcionario de la Dirección de Medio

Ambiente

Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio

Ambiente (CITMA) Capitolio Nacional Prado y San José Ciudad de la Habana Phone: +53 78670598

Fax: +53 78670615

Email: modesto@citma.cu

#### Suplente

Sra Onellys BORRERO CAMPOS Especialista de la Dirección Jurídica Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio

Ambiente (CITMA) Capitolio Nacional Prado y San José Ciudad de la Habana Phone: +537 8670610 Fax: +537 8670611

Email: onellys.borrero@citma.cu

#### **CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE**

Head of Delegation

Mr George F. POULIDES

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Cyprus

Piazza Farnese, 44 00186 Rome

Phone: +39 06 6865758 Fax: +39 06 68803756 Email: faoprcyp@tin.it

#### Alternate

Mr Gabriel ODYSSEOS

Agricultural Attaché

Deputy Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the Republic

of Cyprus

Piazza Farnese, 44 00186 Rome

Phone: +39 06 6865758 Fax: +39 06 68803756 Email: faoprcyp@tin.it

#### CÔTE D'IVOIRE

Chef de délégation

M. Fataye AKAMOU

Sous-directeur de la défense des cultures Direction de la protection des végétaux, du contrôle et de la qualité

Ministère d'État, Ministère de l'agriculture

07 BP 25 Abdijan 07

Phone: +225 20228479 - 07471448

Fax: +225 20212032

Email: fatakam@hotmail.com;

isysphyt@aviso.ci

## Suppléant

M. N'guessan Christophe KOUAME Chef de l'Unité de la coopération

internationale

Centre national de la recherche

agronomique (CNRA)

Unité coopération internationale

01 BP 1740 Abdijan 01

Téléphone: +225 23472424 - 23472439

Télécopie: +225 23472411

Courriel: christophe.kouame@cnra.ci

## DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE -

REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA

Head of Delegation

Mr Yu SU CHANG

Minister

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of the Democratic People's

Republic of Korea Viale dell'Esperanto, 26

00144 Rome

Phone: +39 06 54220749 Fax: +39 06 54210090

Email: permrepun@hotmail.com

## Alternate

Mr RI YONG HO

Second Secretary

Alternate Permanent Representative to

FAO

Embassy of the Democratic People's

Republic of Korea Viale dell'Esperanto, 26

00144 Rome

Phone: +39 06 54220749 Fax: +39 06 54210090

Email: permrepun@hotmail.com

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO

## Chef de délégation

M. Albert LIKUNDE LI-BOTAYI

Directeur-Chef de service

Direction de la production et protection des

végétaux

Ministère de l'agriculture Croisamant Blvd. du 30 juin Ave. Batetela Kinshasa-Gombe

B.P. 8722 Kinshasa 1

Téléphone: +243 813331290 Télécopie: +243 8802381 Courriel: likundealbert@yahoo.fr

Courrier, likundealbert@yand

## Suppléant

M. Modeste MAMINGI MFUNDU

Chef de division

Direction de la production et protection des

végétaux

Ministère de l'agriculture Croisamant Blvd. du 30 juin Ave. Batetela Kinshasa-Gombe

B.P. 8722 Kinshasa 1

Téléphone: +243 816868054 Télécopie: +243 8802381 Courriel: minagri@yahoo.fr; modestemalu@yahoo.fr

## **ECUADOR - ÉQUATEUR**

Jefe de Delegación

Sr César TAPIA BASTIDAS

Líder

Departamento Nacional de Recursos Fitogenéticos y Biotecnología (DENAREF)

del Instituto Nacional Autónomo de Investigaciones Agropecuarias (INIAP) Estación Experimental Santa Catalina

Panamericana Sur Km 11 Casilla 17-01-340

Ouito

Phone: +593 22693359 - 098719782

Fax: +593 22693359 Email: denaref@ecnet.ec; denareg@yahoo.com

## Suplentes

Sr Gustavo VERA

Director de Producción y Servicios Instituto Nacional Autónomo de Investigaciones Agropecuarias (INIAP) Avs. Eloy Alfaro N30-350 y Amazonas

Edificio MAG (piso 4) Apartado Postal 17-17-1362

Ouito

Phone: +593 22567645 - 2565963

Fax: +593 22504240

Email: iniap@iniap-ecuador.gov.ec

Sra Patricia BORJA Segundo Secretario

Representante Permanente Alterno ante la

FAC

Embajada de la República de Ecuador

Via Antonio Bertoloni, 8

00197 Roma

Phone: +39 06 45439007 - 45439083

Fax: +39 06 8076271

Email: mecuroma@ecuador.it

## **EL SALVADOR**

Jefe de Delegación

Sra Sonia Edith SOLÓRZANO PACHECO

Jefe Recursos Fitogenéticos Centro Nacional de Tecnología Agropecuaria y Forestal

CENTA - MAG

San Andrés La Libertad

Km 33.5 Carretera San Salvador-Santa Ana

ZIP Postcode 885 San Salvador

Phone: +503 3384275 - 23020200 Fax: +503 3384275 - 23020241 Email: sesorlozano@centa.gob.sv;

info@centa.gob.sv;

biotecnologiacenta@hotmail.com

## Suplente

Sr Fidel Ángel PARADA BERRIOS

Área de Fitomejoramiento y Fruticultura

Tropical

Departamento de Fitotécnica Universidad de El Salvador

Final 25 Av. Norte San Salvador

Phone: +503 3384847- 22251500 ext.4613

Fax: +503 3384847

Email: faparadaberrios@yahoo.com

#### **ESTONIA - ESTONIE**

Head of Delegation

Mr Ilmar MÄNDMETS

Counsellor

Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Estonia

Viale Liegi, 28 00198 Rome

Phone: +39 06 8440751 Fax: +39 06 844075119

Email: ilmar.mandmets@estemb.it

## ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPÍA

Head of Delegation

Mr Girma BALCHA

Director General

Institute of Biodiversity Conservation

P.O. Box 30726 Addis Ababa

Phone: +251 911206933 - 911208051

Fax: +251 116617730

Email: ibcar@ethionet.et; biod@ethionet.et

## EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) -COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

## Chef de délégation

Mr Kay BEESE

Policy Officer

Genetic Resources and Plant Variety

Protection

Directorate-General Health and Consumer

Protection
Office B232 3/22

B-1040 Brussels

Belgium

Phone: +32 2 2966808 Fax: +32 2 2969399

Email: kay.besse@cec.eu.int

## Suppléant

Mr Walter DE BACKER

Principal Administrator Directorate-General Health and Consumer

Protection B 232-3/16 1040 Brussels Belgium

Phone: +32 2 2950473 Fax: +32 2 2956043

Email: walter.de-backer@cec.eu.int

#### FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

## Head of Delegation

Ms Tuula PEHU

Senior Adviser

Ministry of Agriculture and Forestry

Department of Agriculture Research and Extension Unit

P.O. Box 30

00023 Government Phone: +358 916052839 Email: tuula.pehu@mmm.fi

## Alternate

Ms Susanna PAAKKOLA

Senior Administrator, Legal Affairs Ministry of Agriculture and Forestry

Department of Agriculture

Legal Unit

P.O. Box 30 00023 Government

Phone: +358 916052331

Filolie, +336 910032331

Email: susanna.paakkola@mmm.fi

#### FRANCE - FRANCIA

## Chef de délégation

Mme Marie Anne VAUTRIN

Ministère de l'agriculture et de la pêche

78, rue de Varenne 75007 Paris 07

Téléphone: +33 0 1 49554981 Télécopie: +33 0 1 49554784

Courriel: marie-

anne.vautrin@agriculture.gouv.fr

## Suppléants

Mme Régine LOOSLI-SURRANS Ministère des affaires étrangères

DAJ/CE

57, Bld des Invalides

75007 Paris

Mme Andrée SONTOT

Chargée de mission

Bureau des ressources génétiques

16, Rue Claude Bernard 75231 Paris cedex 05

Téléphone: +33 0 1 44087270 Télécopie: +33 0 1 44087263

Courriel: andree.sontot@inapg.inra.fr

## GABON - GABÓN

## Chef de délégation

M. Rubain GODA-TSOUBOU

Directeur Général adjoint de l'élevage Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural

B.P. 551 Libreville

Téléphone: +241 766077 - 06267645

Télécopie: +241 760979

Courriel: tsoubourubain@yahoo.fr

## Suppléants

## M. MALOUBA EKAYENG

Inspecteur chargé du développement rural Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural

B.P. 551 Libreville

Téléphone: +241 761757 - 05338582

Télécopie: +241 760979

## M. Louis Stanislas CHARICAUTH

Conseiller

Représentant permanent suppléant auprès

de la FAO

Ambassade de la République gabonaise

Via San Marino, 36-36A

00198 Rome

Téléphone: +39 06 85358970 Télécopie: +39 06 8417278 Courriel: lscharicauth@yahoo.fr

#### **GAMBIA - GAMBIE**

Head of Delegation

Mr Musa BOJANG

Director General

National Agricultural Research Institute

(NARI) Brikama

Western Division

Phone: +4484925 - 9941920

Fax: +4484926

Email: Musabojang@qanet.gm

#### Alternate

Mr Suruwa B. WAWA JAITEH

Permanent Secretary II

Departament of State for Agriculture

(DOSA) Baniul

Phone: +4202322 - 9963040

Fax: +4201187

Email: sbwawajaiteh@yahoo.com

## GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

## Head of Delegation

Ms Barbara WEBER

Deputy Head of Division

Federal Ministry of Food, Agriculture and

Consumer Protection Rochusstrasse 1 53123 Bonn

Phone: +49 01888529-4378 Fax: +49 01888529-3425

Email: barbara.weber@bmelv.bund.de

## Alternate

Mrs Sabine HOFFMANN-STOCKTER

Legal Adviser

Federal Ministry for Consumer Protection,

Nutrition and Agriculture Wilhelmstrasse 54

10117 Berlin

Phone: +49 01 888 529 3933 Fax: +49 01 888 529 4549

Email: sabine.hoffmann@bmelv.bund.de

## GREECE - GRÈCE - GRECIA

Head of Delegation

Mr Artemios CHATZIATHANASSIOU

Agronomist

Hellenic Ministry of Agriculture General Directorate of Agricultural

Application & Research

Directorate of Physical Planning and

Environmental Protection Patision 207 & Skalistiri 19

112 53 Athens

Phone: +30 210 2128179 - 8615397

Fax: +30 210 8663496

Email: pasku042@minagric.gr

#### Alternates

Mr Charalambos CHRISTOPOULOS

Ambassador

Ministry of Foreign Affairs

Zalokosta 1 Athens

Phone: +30 2103683320

Mr Emmanuel MANOUSSAKIS

Minister Plenipotentiary (Agricultural

Affairs)

Alternate Permanent Representative to

**FAO** 

Embassy of Greece Viale G. Rossini, 4

00198 Rome

Phone: +39 06 85375525 Fax: +39 06 85375503 Email: gremroma@tin.it

## **GUATEMALA**

Jefe de Delegación

Sr Arnoldo Roberto COBAQUIL GARCÍA

Ministerio de Agricultura, Ganadería y

Alimentación (MAGA)

**UNR** 

7 Ave. 12-90

Zona 13

Ciudad de Guatemala

Phone: +502 4753058 - 4753068 -

52025161

Fax: +502 23328302

Email: roberto.cobaquil@maga.gob.gt

## Suplente

Sra Silvana MASELLI DE SÁNCHEZ

Coordinadora

Banco de Germoplasma

Instituto de Ciencia y Tecnología Agrícolas

(ICTA)

Ministerio de Agricultura, Ganadería y

Alimentación

Km 21.5 Carretera Amatitlán

Barcena, Villa Nueva Ciudad de Guatemala Phone: +502 66305702 Fax: +502 66305702 Email: smdes@uvg.edu.gt;

bgermoplasma@icta.gob.gt

## **GUINEA - GUINÉE**

## Chef de délégation

M. Algassimou DIALLO

Chef section contrôle et certification des

semences et plantes

Direction nationale de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des

eaux et forêts BP 576 Conakry

Téléphone: +224 414260 - 559249

Télécopie: +224 413730 Courriel: algasdiallo@yahoo.fr

## Suppléant

M. Alpha SAVANÉ

Chef section semences et plantes Direction nationale de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des

eaux et forêts BP 576

Conakry

Téléphone: +224 555646 - 414260

Télécopie: +224 413730

Courriel: alsavane2004@yahoo.fr

#### **HONDURAS**

Jefe de Delegación

Sr Julio NÚÑEZ

Coordinador Nacional de Recursos

Fitogenéticos/DICTA

Secretaría de Estado en el Despacho de

Agricultura y Ganadería **Boulevard Miraflores** 

Ave. La FAO

Tegucigalpa, M.D.C. Fax: +504 4410028

Email: julionunez2005@yahoo.com

#### Suplentes

Sr Tito Livio ZÚNIGA

Especialista en Tecnología

Unidad de Planeación y Evalución de

Gestión (UPEG)

Sistema Nacional de Investigación y

Transferencia de Tecnología Agroalimentaria (SNITTA)

Secretaría de Agricultura y Ganadería,

SAG

Tegucigalpa

Phone: +504 232 4105 - 232 0957 - 239

7437 Ext. 54

Email: tlz1@cornell.edu; tzuniga@cablecolor.hn

## Sra Mayra REINA DE TITTA

Conseiero

Representante Permanente Alterno ante la

FAO

Embajada de la República de Honduras

Via Giambattista Vico 40, int. 8

00196 Roma

Phone: +39 06 3207236 Fax: +39 06 3207973

Email: embhon@tin.it

## **HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**

Head of Delegation

Mr László HOLLY

Director

Institute for Agrobotany

H-2766 Tápiószele

Külsőmező 15

Phone: +36 53 380070-071 Fax: +36 53 380072

Email: lholly@agrobot.rcat.hu

#### Alternate

Mr Tamás SZOBOLEVSZKI

Counsellor

Agricultural Production Management

Department

Ministry of Agriculture and Rural

Development

Kossuth Lajos-tér 11

1860 Budapest 55. PF 1

Phone: +36 1 3014472

Fax: +36 1 3014668

Email: SzobolevszkiT@posta.fum.hu

## IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) -IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

## Head of Delegation

Mr Javad MOZAFARI HASHJIN

Deputy to the Vice Minister Jihad-e-

Agriculture for Research and Education

Organization

Head, National Plant Genebank

Yemen St., Chamran Freeway

Teheran

Phone: +98 0912 3018753

Fax: +98 0261 2716793

Email: jmozafar@yahoo.com

#### Alternate

Mr Hossein MIRZAEI-NODOUSHAN

Deputy of Seed and Plant Registration

Seed and Plant Certification and

Registration Research Institute

Mahdasht St.

Shahid Fahmideh

Karaj

Phone: +98 261 271 6793

Fax: +98 912 2680139

Email: nodoushan2003@yahoo.com

#### ITALY - ITALIE - ITALIA

Chef de délégation

M. Mario MARINO

Fonctionnaire

Direction générale du développement

rural

Ministère pour les politiques agricoles et

forestières

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

Téléphone: +39 06 46654035 Télécopie: +39 06 4814326

Courriel: biodiversita@poiliticheagricole.it

Suppléants

M. Mario IZZO

Officier

Institut expérimental pour la culture

fruitière

Via di Fioranello 52

00134 Roma

Téléphone: +39 0679348108 Télécopie: +39 0679340158 Courriel: mizzo@isfrutticoltura.it

Mme Petra ENGEL

Institut expérimental pour la culture

fruitière

Via di Fioranello 52

00134 Roma

Téléphone: +39 06 79348109 Télécopie: +39 0679340158 Courriel: petra.engel@libero.it

Mme Daniela GAMMAROTA

Direction générale du développement

nıral

Ministère pour les politiques agricoles et

forestières

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

Téléphone: +39 06 46654035 Télécopie: +39 06 4814326

Courriel: biodiversita@poiliticheagricole.it

Mme Jessyama FORLINI

Fonctionnaire URI

Ministère pour les politiques agricoles et

forestières

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

Téléphone: +39 0646653185 Télécopie: +39 0646653194

Courriel: j.forlini@politicheagricole.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Head of Delegation

Ms Olivia Marie STRACHAN

Director Planning, Policy and Development

Ministry of Agriculture

Hope Gardens Kingston 6

Phone: +876 9272818 - 9271734 - 9271735

Fax: +876 9271904

Email: omstrachan@moa.gov.jm

Alternate

Ms Yvonne Joy CRAWFORD

Legal Officer

Ministry of Agriculture

Hope Gardens Kingston 6

Phone: +876 7023374 - 9271734 -

9271735

Fax: +876 9271258

Email: yjcrawford@moa.gov.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Head of Delegation

Mr Takao NIINO

Senior Research Officer

National Institute of Agrobiological

Sciences (NIAS)

2-1-2, Kannondai, Tsukuba

305-8602 I baraki

Phone: +81 29 8388127 Fax: +81 29 8387408 Email: niinot@affrc.go.jp

#### Alternate

Mr Keisuke TOMIOKA

Ministry of Agriculture, Forestry and

Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku 100-8950

Tokyo

Phone: +81 3 3502 3919 Fax: +81 3 3593 2209 Email: tomioka@affrc.go.jp

## **KIRIBATI**

## Head of Delegation

Mr Tianeti Ioane BEENNA

Head

Research Section

Division of Agriculture

Ministry of Environment, Lands and

Agricultural Development

P.O. Box 267

Tarawa

Phone: +686 28096 - 28108 - 28080

Fax: +686 28121

Email: agriculture@tskl.net.ki;

Beenna\_ti@yahoo.com

#### Alternate

Mr Betarim RIMON Senior Project Officer

Ministry of Environment, Lands and

Agricultural Development

P.O. Box 234 Bikenibeu, Tarawa Phone: +686 28211 Fax: +686 28334

Email: betarimr@yahoo.com

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO –

REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

## Head of Delegation

Ms Monthathip CHANPHENGSAY

Deputy Director-General

National Agriculture and Forestry Research

Institute (NAFRI)

Ministry of Agriculture and Forestry

P.O. Box 811 Vientiane

Phone: +856 21770093 Fax: +856 21770093

Email: monthathip\_c@yahoo.com

#### Alternate

Mr Phaydy PHIAXAYSARAKHAM

Director

Agriculture Regulatory Division Department of Agriculture

Ministry of Agriculture and Forestry

Lanexang Avenue, 33 Patuxay Square P.O. Box 811 Vientiane

Phone: +856 21412350 Fax: +856 21412349 Email: doag@laotel.com

## LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Head of Delegation

Mr Gints LANKA
Ministry of Agriculture
Republikas laukums 2
LV - 1981

Riga

## LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Chef de délégation

Mme Lamis CHALAK

Chercheur

Institut de recherches agronomiques

libanaises (IRAL)

Département de biotechnologie végétale

P.O.Box 287

Zahlé

Téléphone: +961 08900037 - 08900047 -

03211855

Télécopie: +961 08900077 Courriel: lchalak@lari.gov.lb; lamischalak@hotmail.com

Suppléant

M. Ali CHEHADÉ

Ingénieur

Institut de recherches agronomiques

libanaises (IRAL)

Département de biotechnologie végétale

P.O. Box 287

Zahlé

Télécopie: +961 08900077

## LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA -JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE -JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA

Head of Delegation

Mr Ibrahim Mohamed BEN AMER

Director

National Gene Bank

Agricultural Research Centre

P.O. Box 2480

Tripoli

Phone: +218 213705396 - 213229163

Fax: +218 213614993

Email: benamer55@yahoo.com

Alternates

Mr Farag Ali AL-MAGBARI

Plant Breeder

Agricultural Research Centre

P.O. Box 2480

Tripoli

Mr Seraj Addin S.A. ESSA

Counsellor

Alternate Permanent Representative to

**FAO** 

Permanent Representation of the Libyan

Arab Jamahiriya to FAO Via Nomentana, 365

00162 Rome

Phone: +39 06 8603880 - 320 3115757

Fax: +39 06 86325597 Email: faoprlby@yahoo.com

## LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Head of Delegation

Mrs Dalia ABRAITYTE

Public Servant Gedimino Pr.19

Vilnius

#### MADAGASCAR

Chef de délégation

Mme Nirina RAJAONAH

R.R. Ingénieur d'agriculture

Point focal pour le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable

des ressources phytogénétiques

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et

de la pêche Antananarivo

Téléphone: +261 20 2235569

Télécopie: +261 20 2226561 Courriel: rajaonahirina@yahoo.fr

Suppléant

M. MONJA

Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de

la FAO

Ambassade de la République de

Madagascar

Via Riccardo Zandonai, 84/A

00194 Rome

Téléphone: +39 06 36300183 Télécopie: +39 06 3294306

Courriel: ambamad@hotmail.com

#### **MALAWI**

#### Head of Delegation

Mr A. P. MTUKUSO

Director of Agricultural Research Services Board Member of SADC Plant Genetic

Resources Centre Ministry of Agriculture P.O. Box 30779 - Capital City

Lilongwe

Phone: +265 1 707398 Fax: +265 1 707374

Email: agric research@sdnp.org.mw

#### Alternate

Mr Gresham NHLANE

Assistant Director of Agricultural Research

Services

Ministry of Agriculture

Chietedze Agricultural Research Station

P.O. Box 158 Lilongwe

Phone: +265 1 707127 Fax: +265 1 789218

Email: g.Nhlane@malawi.net

#### MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

## Head of Delegation

Mr Johari BIN RAMLI Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative to

FAO

Embassy of Malaysia Via Nomentana, 297

00162 Rome

Phone: +39 06 8417026 Fax: +39 06 8555040

Email: johari5@hotmail.com

#### **MALDIVES - MALDIVAS**

## Head of Delegation

Mr Hussein RASHEED

Project Manager

Ministry of Fisheries, Agriculture and

Marine Resources Ghazee Building Malé, 20-06

Phone: +960 3323928 Fax: +960 3326558

Email: hussein.rasheed@fishagri.gov.mv

#### Alternate

Mr Hussain FAISAL

Assistant Agriculture Officer

Ministry of Fisheries, Agriculture, and

Marine Resources Ghazee Building Malé, 20-06

Phone: +960 3322625 Fax: +960 3326558

Email: hussain.faisal@fishagri.gov.mv

## **MAURITANIA - MAURITANIE**

## Chef de délégation

M. Mohamed El Hadi OULD TALEB Chef du service de productions végétales Ministère du développement rural et de

l'environnement

B.P. 180 Nouakchott

Téléphone: +222 6543582 Télécopie: +222 5242486 Courriel: ouldtalebme@yahoo.fr

## Suppléant

M. Gandéga YELLI

Chef du service d'agro-météorologie Ministère du développement rural et de

l'environnement

B.P. 366 Nouakchott

## **MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO**

## Head of Delegation

Mrs Swarnalata Indira SEEWOORUTHUN

Ag. Principal Agricultural Officer Agricultural Services

Reduit

Phone: +230 467 2799

Fax: +230 401 2800 - 4648749 Email: sseewooruthun@mail.gov.mu

#### Alternate

Mr Nitish GOPAUL

Senior Research and Development Officer

Horticulture Division

Reduit

Phone: +230 466 0739 Fax: +230 464 8749

Email: nigopaul@mail.gov.mu

#### MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Chef de délégation

M. Driss NADAH

Directeur de la production végétale Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches

developpement rural et des pecnes

maritimes

Place Abdallah Chefchaouni

Quartier Administratif

B.P. 595 Rabat Chellah

Téléphone: +212 37765871 Télécopie: +212 37761557 Courriel: dpy321@yahoo.fr

Suppléant

M. Amar TAHIRI

Chef de service de contrôle et de la certification des semences et des plantes

Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches

maritimes BP 1308 Rabat

Téléphone: +212 37771085 Télécopie: +212 37779852

Courriel: amar.tahiri@menara.ma

## **MOZAMBIQUE**

Head of Delegation

Mr Paulino MUNISSE

Research Officer

Agriculture Research Institute

Ministry of Agriculture Av. das FPLM 2698

C.P. 3658 Maputo

Phone: +258 21 461876 Fax: +258 21 460074

Email: iniagef@teledata.mz

Alternate

Mr Boaventura Simiao NUVUNGA National Directorate of Agriculture

Ministry of Agriculture

Praça dos Heroes Moçambicanos

P.O. Box 1406

Maputo

Phone: +258 21 460195 Fax: +258 21 460195

Email: bnuvunga@map.gov.mz

#### NAMIBIA - NAMIBIE

Head of Delegation

Mrs Gillian MAGGS-KÖLLING Chief Agricultural Research Officer National Botanical Research Institute Ministry of Agriculture, Water and Forestry

Private Bag 13184

Windhoek

Phone: +264 612022020 Fax: +264 61258153 Email: gmk@nbri.org.na

Alternate

Mr Festus Katuna MBANDEKA

Legal Advisor

Office of the Attorney General

Ministry of Justice

Windhoek

Phone: +264 61 2812243 Fax: +264 61 253845

Email: fmbandeka@moj.gov.na

## NEPAL - NÉPAL

Head of Delegation

Mr Bimal Kumar BANIYA

Chief

**Botany Division** 

Nepal Agriculture Research Council

(NARC) Khumaltar Lalitpur

Phone: +977 15521614 - 15521615 -

15522240

Fax: +977 15521197

Email: bkbaniya@hotmail.com;

baniyabk@gmail.com

Alternate

Mr Dinesh ACHARYA Agricultural Officer

Ministry of Agriculture and Cooperatives

Singha Durbar Kathmandu

Phone: +977 14226465 Fax: +977 14225825

Email: Acharyadinesh@yahoo.com

## NETHERLANDS - PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS

## Head of Delegation

Mr Dirk DE JONG

**Policy Coordinator** 

Department of International Affairs

Ministry of Agriculture, Nature and Food

Quality

P.O. Box 20401 2500 EK, The Hague Phone: +31 703784310 Fax: +31 703786105

Email: d.j.de.jong@minlnv.nl

#### Alternates

Mr René LEFEBER

Senior Legal Officer

Department of Juridical Affairs and

International Law

Ministry of Foreign Affairs

P.O. Box 20061 2500 EB, The Hague

Phone: +31 703485554 Fax: +31 703485128

Email: rene.lefeber@minbuza.nl

#### Mr Bert VISSER

Director Netherlands Centre for Genetic

Resources PO Box 16

6700 AA, Wageningen Phone: +31 317477184 Fax: +31 317418094

Email: bert.visser@wur.nl

## NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA

## Head of Delegation

Ms Lucy WALLS

Senior Policy Analyst

Ministry of Agriculture and Forestry

Pastoral House 25 The Terrace P.O. Box 2526 Wellington

Phone: +64 48190615 Fax: +64 48190741

Email: Lucy.Walls@maf.govt.nz

#### **NICARAGUA**

Jefe de Delegación

Sr José Antonio RIVERA

Secretario General

Ministerio Agropecuario y Forestal

Managua

Email: secretario.general@magfor.gob.ni

## Suplentes

Sr José CUADRA CHAMORRO

Embajador

Representante Permanente Alterno ante la

FAO

Embajada de la República de Nicaragua

Via Brescia, 16 00198 Roma

Phone: +39 06 8413471 Fax: +39 06 85304079 Email: faoprnic@tin.it

#### Sra María Elizabeth MORALES

**GUTIÉRREZ** 

Responsable del Área de Registro y Control

de Variedades

Ministerio Agropecuario y Forestal

Managua

Phone: +505 341 2701109 Fax: +505 341 2783416

Email: registro\_semillas@dgpsa.gob.ni;

elizamorales18@hotmail.com

## NIGER - NÍGER

## Chef de délégation

M. Baina DAN JIMO

Responsable de l'Unité de gestion des

ressources phytogénétiques

INRAN, B.P.429

Niamey

Téléphone: +227 725389

Courriel: danjimo\_baina@yahoo.fr

#### Suppléant

M. Malam Gadjimi ADAMKADE Ministère des ressources animales

direction de la production et de la

promotion des filières

Cellule ressources zoogénétiques

B.P. 12091 Niamev

Téléphone: +227 732147 - 733184

Télécopie: +227 733186 Courriel: sscdsimb@intnet.ne

## NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Head of Delegation

Mrs Grethe-Helene EVJEN

Senior Adviser

Ministry of Agriculture and Food

P.O. Box 8007 Dep.

0030 Oslo

Phone: +47 22 249311 Fax: +47 22 242753

Email: grethe-helene.evjen@lmd.dep.no

#### Alternates

Mr Jan BORRING

Senior Adviser

Ministry of the Environment

Box 8013 Dep 0030 Oslo

Phone: +47 22 245963 Fax: +47 22 242755

Email: jpb@md.dep.no

Ms Nina DUE

Ministry of Agriculture and Food

Akersgt 59

PO Box 8007 Dep

0030 Oslo

## OMAN - OMÁN

Head of Delegation

Mr Juma'a AL-OBEIDANI Assistant Director of Agriculture

Production Research Centre Embassy of the Sultanate of Oman

Via della Camilluccia, 625

00135 Rome

Phone: +968 95199700 Email: Juma39@hotmail.com

Alternate

Mr Mahmoud RASMI

Coordinator with FAO

Embassy of the Sultanate of Oman

Via della Camilluccia, 625

00135 Rome

Phone: +39 06 36300545 - 517

Fax: +39 06 3296802

Email: embassyoman@virgilio.it

## PAKISTAN - PAKISTÁN

Head of Delegation

Mr Nasir Mehmood KHOSA

Joint Secretary (Food)

Ministry of Food, Agriculture and

Livestock (MINFAL)

B Block

Pak Secretariat

Islamabad

Phone: +92 519202369 Fax: +92 519203569

Email: nasirkhosa@hotmail.com

#### Alternate

Mr Shahrukh ARBAB

Secretary

Agriculture Department

NWFP, Peshawar

Phone: +92 91 9210711

Fax: +92 91 9210707

Email: shahrukharbab4@yahoo.com

## PANAMA - PANAMÁ

Jefe de Delegación

Sr Jorge Luis ALEMÁN

Director Nacional de Cooperación

Internacional

Ministerio de Desarrollo Agropecuario

Apartado 5390

Panamá 5

Phone: +507 2070710 - 66773018

Fax: +507 2070747

Email: jaleman@mida.gob.pa

## Suplentes

Sr Olehg Isaac AGUILAR ROJAS

Subdirector Nacional

Dirección Nacional de Sanidad Vegetal Ministerio de Desarrollo Agropecuario

Río Tapia - Tocumen

Phone: +507 266 4803/290 - 6710 Email: oaguilar@onebox.com

Sr Horacio MALTEZ

Ministro Consejero

Encargado de Negocios a.i.

Representante Permanente Adjunto ante la

FAO

Representación Permanente de la República

de Panamá

Viale Regina Margherita, 239 - piso 4

00198 Roma

Phone: +39 06 44265429 Fax: +39 06 44252332 Email: ambpanfao@libero.it; ambpanfao@tiscali.it

**PARAGUAY** 

Jefe de Delegación

Sr Rafael DELGADO

Ministerio de Agricultura y Ganadería

Presidente Franco 479

Asunción

Phone: +595 21441036 Fax: +595 21449951

Suplente

Sr Enrique ROBLEDO

Ministerio de Agricultura y Ganadería

Presidente Franco 479

Asunción

Phone: +595 21441036 Fax: +595 21449951

Email: DIA@telesurf.com.py

## **PHILIPPINES - FILIPINAS**

Head of Delegation

Mrs Lea A. RAMOS

Director

Bureau of Plant Industry Department of Agriculture

Elliptical Road

Diliman

1100 Quezon City Phone: +63 29204323 Fax: +63 29298183

Alternates

Mrs Maria Luisa GAVINO Assistant Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative to

Embassy of the Republic of the Philippines

Viale delle Medaglie d'Oro, 112

00136 Rome

Phone: +39 06 39746717 Fax: +39 06 39740872 Email: philrepfao@libero.it

Ms Anastacia M. GOCHANGCO

Crop Research Division Chief

Bureau of Plant Industry

Department of Agriculture

Elliptical Road

Diliman

1100 Ouezon City Phone: +63 29204323 Fax: +63 29298183

Email: buplant@yahoo.com

## POLAND - POLOGNE - POLONIA

Head of Delegation

Mrs Zofia BULINSKA-RADOMSKA

National Coordinator for Plant Genetic

Resources

Ministry of Agriculture and Rural

Development ul. Wspólna 30

Warsaw

Phone: +48 22 7254715 Fax: +48 22 7254715

Email: z.bulinska@ihav.edu.pl

## **PORTUGAL**

Head of Delegation

Mrs Manuela VELOSO

Researcher

Instituto Nacional de Investigação

Agronomica e das Pescas Estação Agronomica Nacional

Quinta do Marquês, Oeiras Phone: +351 21 4403500 Fax: 351 21 4416011

Email: mm.veloso@iniap.min-

agricultura.pt

#### Alternate

Mr João Miguel LOMELINO DE

**FREITAS** 

Agriculture Counsellor

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of the Portuguese Republic

Viale Liegi, 21 00198 Rome

Phone: +39 06 844801 Fax: +39 06 8417404

Email: embport@embportroma.it

## **ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA**

## Chef de délégation

Mme Gabriela DUMITRIU

Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de

la FAO

Ambassade de Roumanie Via Nicoló Tartaglia 36

00197 Rome

Téléphone: +39 06 8073082 Télécopie: +39 06 8084995

Courriel: amdiroma@roembit.org

## Suppléants

Mme Valentina NICOLESCU

Conseiller

Ministère de l'agriculture, des forêts et du

développement rural

B-dul Carol I, nr. 24, secteur 3

**Bucarest** 

Téléphone: +40 21 3072327 Télécopie: +40 21 3078627

Courriel: valentina.nicolescu@maa.ro

## Mme Silvia STRAJERU

Directeur

Institut Genebank

**Bucarest** 

Téléphone: +40 23 0521016

Courriel: genebank@suceava.astral.ro

#### **SAMOA**

Head of Delegation

Mr Maletino TEOFILO Principal Accountant

Ministry of Agriculture and Fisheries

Apia

Phone: +685 22723 - 22561 Fax: +685 24576 - 22565 - 20964 Email: maletino@samoa.ws; maletino.teofilo@maf.gov.ws

#### Alternate

Ms Faalelei TUNUPOPO-LAITI

Research Officer Crops Division

Apia

Phone: +685 20605 Fax: +685 24576

## SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE – SANTO TOMÉ Y PRÍNCIPE

#### Chef de délégation

M. Alvaro VILA NOVA

Directeur du CIAT STP

Centre de recherche agronomique

CP 375 Sao Tomé

Téléphone: +239 223342 Télécopie: +239 223343 Courriel: ciatstp@cstome.net

## Suppléant

M. Severino NETO DO ESPIRITO

**SANTO** 

Directeur scientifique

Centre de recherche agronomique

CIAT-STP CP 375 Sao Tomé

Téléphone: +239 223342 Télécopie: +239 223343 Courriel: ciatstp@cstome.net

## SENEGAL - SÉNÉGAL

## Chef de délégation

M. Cheikh Alassane FALL

Chargé de mission

Ministère de l'agriculture et de

l'hydraulique

ISRA B.P. 3120

Dakar

Téléphone: +221 8322428 - 8899618

Télécopie: +221 8322427 Courriel: sene\_grtkf@yahoo.fr; alassane.fall@coraf.org

## Suppléant

M. Abba DIEME

Chef de la Division des semences

Direction de l'agriculture

Ministère de l'agriculture et de

l'hydraulique

Route des Pères Maristes/Hann

B.P. 84 Dakar

Téléphone: +221 8320158 - 8322109

Télécopie: +221 8322109

Courriel: dgdieme2004@yahoo.fr

## SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

## Head of Delegation

Mr Emmanuel K. ALIEU Director Rice Research

Station Rokupr

Phone: +232 22 226074 - 223282 Email: lucy\_alieu@yahoo.co.uk

## Alternate

Mr Abdulai JALLOH

Director Institute of Agricultural Research

Njala, PMB 540

Freetown

Phone: +232 22 223380 Fax: +232 22 223473 Email: iarsl.sierratel.sl

## SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

## Head of Delegation

Mrs Bojana HOCEVAR Minister Plenipotentiary

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Slovenia

Via Francesco Pacelli, 14/b

00193 Rome

Phone: +39 06 39366972 Fax: +39 06 39376906

Email: anton.hocevar@fastwebnet.it

## SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

## Head of Delegation

Mr Julian Bernard JAFTHA
Directorate: Genetic Resources
Department of Agriculture

Private Bag X973 0001 Pretoria

Phone: +27 12 319 6024 Fax: +27 12 319 6329

Email: SMGRM@nda.agric.za

#### Alternate

Mr Norman Lufuno MAKHOSHI

Advocate

Department of Agriculture

Private Bag X 973 0001 Pretoria

Phone: +27 12 3196697 Fax: +27 12 3257391

Email: lufunom@nda.agric.da

## SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

## Jefe de Delegación

Sr Luis SALAICES

Jefe del Área de Registro de Variedades Oficina Española de Variedades Vegetales

Ministerio de Agricultura Pesca y

Alimentación c/Alfonso XII, 62 28014 Madrid

Phone: +34 91 3476712 Fax: +34 91 3476703 Email: lsalaice@mapa.es **Suplentes** 

Sr Ernesto RÍOS

Consejero

Representante Permanente Adjunto ante la

**FAO** 

Embajada de España

(Oficina de los Representantes Permanentes

Adjunto y Alterno) Largo dei Lombardi, 21

00186 Roma

Phone: +39 06 6878762 Fax: +39 06 6873076

Email: repfao@maparoma.191.it

Sra María Teresa DOBAO

Jefa del Área de Relaciones Científicas

Internacionales

Instituto Nacional de Investigación y

Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA)

Ctra.de la Coruña, Km 7.5 PH-I

28040 Madrid

Phone: +34 91 3474015 Fax: +34 91 3473933 Email: mtdobao@inia.es

#### **SRI LANKA**

Head of Delegation

Mr Don Hematilake MUTHUKUDA

ARACHCHI

Deputy Director

Plant Genetic Resources Centre of the

Department of Agriculture

Plant Breeder and Maize Specialist

P.O Box 59 Gannoruwa

Peradeniya

Phone: +94 081 2388494 Fax: +94 081 2388490 Email: pgrc@slt.lk

#### Alternate

Mr D. D. WANIGANAYAKE

Senior Assistant Secretary (Administration) Ministry of Agriculture, Environment,

Irrigation and Mahaweli Development

82 Rajamalwatte Road

Battaramulla Colombo

Phone: +94 11 2863548 Fax: +94 11 2863548

#### **SURINAME**

Head of Delegation

Ms Patricia MILTON

Director of Agricultural Research

Ministry of Agriculture, Animal Husbandry

and Fisheries

Letitia Vriesdelaan 8

P.O. Box 160

Paramaribo

Phone: +597 472442 Fax: +597 420152

Email: odlb.ond@sr.net; seeduniz@sr.net

#### Alternate

Ms Esther DOELAHASORI

Head of Seed Unit

Ministry of Agriculture, Animal Husbandry

and Fisheries

Letitia Vriesdelaan 8

P.O. Box 160

Paramaribo

Phone: +597 477698 - 477830

Fax: +597 470301 Email: dirlvv@sr.net

#### SWAZILAND - SWAZILANDIA

Head of Delegation

Mr Bonga S. NKOSI

Board Member (Director) for Swaziland at

the SADC Plant Genetic Resources Centre

(SPGRC)

Senior Lecturer in Botany

Department of Biological Sciences

University of Swaziland

P/Bag Kwaluseni M201

Phone: +268 5184011 - 5058712 - 5058713

Fax: +268 5185276

Email: bsnkosi@yahoo.com

## SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Head of Delegation

Mr Christer WRETBORN

Ambassador

Swedish Embassy Rome

Phone: +39 06 44152/ - +39 335 6404603

Fax: +39 06 4419476284054970

Email: christer.wretborn@ foreign.ministry.se

#### Alternates

Mrs Tina LINDSTRÖM Senior administrative officer Ministry of Agriculture, Food and **Consumer Affairs** 

SE - 103 33 Stockholm Phone: +46 84053508 Fax: +46 84054970 Email: tina.lindstrom@ agriculture.ministry.se

Mrs Ylva TILANDER Senior administrative officer Ministry of Agriculture, Food and **Consumer Affairs** 

SE - 103 33 Stockholm

Phone: +46 84051000 - 84053091 -

702183176

Fax: +46 84054970 Email: ylva.tilander@ agriculture.ministry.se

Mrs Christina TÖRNSTRAND

Legal Adviser

Senior administrative officer Ministry of Agriculture, Food and

Consumer Affairs SE 103 33 Stockholm Phone: +46 84051107 Fax: +46 8206496

Email: christina.tornstrand@ agriculture.ministry.se

## SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Chef de délégation

M. François PYTHOUD

Swiss Federal Office for Agriculture

Mattenhofstrasse 5 CH-3003 Bern

Téléphone: +41 0 31 3234445 Télécopie: +41 0 31 3222634

Courriel: francois.pythoud@blw.admin.ch

## THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Head of Delegation

Ms Chutima RATANASATIEN Senior Agricultural Scientist Plant Variety Protection Division Department of Agriculture (DOA)

Phaholyothin Rd Chatuchak 10900 Bangkok Phone: +66 02 9407214 Fax: +66 02 5790548

Email: chutima ratanasatien@yahoo.com;

chutimar@doa.go.th

#### Alternates

Mr Pisan LEUTONGCHARG

Director

Agricultural Technology and Sustainable

Agriculture Policy Division Office of Permanent Secretary

**MOAC** Bangkok

Phone: +66 02 2810716 Fax: +66 02 2813958

Email: pisanluet@yahoo.com

Mr Somsong CHOTECHUEN

Agricultural Scientist

Genebank

Biotechnology Research and Develpment

Office

Department of Agriculture

Phaholyothin Rd Chatuchak 10900 Bangkok Phone: +66 02 9407214

Fax: +66 02 5790548

Email: chotechuen@yahoo.com

M Tritaporn KHOMAPAT Minister (Agriculture)

Permanent Representative to FAO

Royal Thai Embassy Via Cassia 929 Villino M

00189 Rome

Phone: +39 06 30363687 Fax: +39 06 30312700

Email: thagri.rome@flashnet.it

Mr Pornprome CHAIRIDCHAI

First Secretary (Agriculture)

Deputy Permanent Representative to FAO

Royal Thai Embassy Via Cassia 929 Villino M

00189 Rome

Phone: +39 06 30363687 Fax: +39 06 30312700

Email: thagri.rome@flashnet.it

## **TOGO**

Chef de délégation

M Akla-Esso AROKOUM Directeur de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et

de la pêche B.P. 1263 Lomé

Téléphone: +228 2226105 - 9059044

Télécopie: +228 2226105

Courriel: arokoum2003@yahoo.fr

## Suppléant

M François LARE-KANTANI

Chef de Division des programmes et des

investissements

Direction de la planification et des

ressources humaines

Lomé

Téléphone: +228 2210557 - 9119180 Télécopie: +228 2211062 - 2217120

Courriel: larekant@yahoo.fr

## **UGANDA - OUGANDA**

Head of Delegation

Mr John MULUMBA

Curator, Entebbe Botanical Gardens

National Agricultural Research

Organization (NARO)

Ministry of Agriculture, Animal Industry

and Fisheries P.O. Box 295

Entebbe

Phone: +256 41320638 Fax: +256 41321070 Email: narohq@imul.com; curator@infocom.co.ug

#### Alternate

Mr Ronald NALUWAIRO

Research Fellow

Advocates Coalition for Development and

Evironment (ACODE)

Chairman of the National Task Force for the Domestication of the International

Treaty

P.O. Box 29836

Kampala

Phone: +256 41530798 - 77636345 (cell)

Fax: +256 41530487

Email: rnaluwairo@acode-u.org;

naluwairo@yahoo.co.uk

## UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Head of Delegation

Mr Mirghani Hassan OBEID

Embassy of the United Arab Emirates

Via della Camilluccia 492

00135 Rome

Phone: +39 06 36306100 Fax: +39 06 36306155 Email: uaeroma@tin.it

## UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Head of Delegation

Mr Martyn J IBBOTSON

Head of Genetic Resources and Kew

Sponsorship Team

Science Strategy and International Division

Department for Environment Food and

Rural Affairs (DEFRA)

Area ID, Nobel House 17

Smith Square

SW1P 3JR London

Phone: +44 0 20 7238 1653

Fax: +44 0 20 7238 1658

Email: martyn.ibbotson@defra.gsi.gov.uk

#### Alternates

Ms Jane BULMER

International and Biotechnology Division Legal Services Directorate General Department for Environment Food and

Rural Affairs (DEFRA) Zone 3C Nobel House 17 Smith Square SW1P 3JR London

Phone: +44 0 20 7238 3394 Fax: +44 0 207238 3398

Email: jane.bulmer@defra.gsi.gov.uk

Mr Victor C.D. HEARD

First Secretary

Deputy Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the United

Kingdom

Via Monserrato, 48/1

00186 Rome

Phone: +39 06 68400901-2-3-4

Fax: +39 06 68400920 Email: n-ciorba@dfid.gov.uk

#### Mr Fernando LATORRE

Genetic Resources and Kew Sponsorship

Team

Department for Environment Food and

Rural Affairs (DEFRA) Nobel House 1st Floor Area D

17 Smith Square SW1P 3JR London

Phone: +44 0 207 238 1831 Fax: +44 0 207 238 1658

Email: fernando.latorre@defra.gov.uk

## UNITED STATES OF AMERICA -ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Head of Delegation

Mr Douglas NEUMANN Senior Conservation Officer

Dept. of State 2201 C St., NW

Washington, DC 20520 Phone: +1 202 647 1804 Fax: +1 202 736 7351

Email: neumanndb@state.gov

#### Alternates

Mr Patrick J. CLERKIN Senior Technical Advisor Department of Agriculture Foreign Agricultural Service

Office of the Deputy Administrator, CMP

1400 Independence Avenue, S.W. Room 5089A-South Building Washington, DC 20250-1040 Phone: +1 202 720 5060

Email: patrick.clerkin@fas.usda.gov

Mr Mark A. SIMONOFF

Fax: +1 202 690 3606

Attorney-Adviser

Office of the Legal Adviser Office of Oceans, International Environmental and Scientific Affairs

U.S. Department of State 2201 C Street, NW Room 6420

DC 20520 Washington Phone: +1 202 647 1370 Fax: +1 202 736 7115

Email: simonoffma@state.gov

## URUGUAY

Jefe de Delegación

Sra Ana BERRETTA

Presidente

Comité Nacional de Recursos Fitogenéticos

INIA/MGAP INIA La Estanzuela

Colonia

Phone: +598 5223187 Fax: +598 2 2887077 Email: ana@inia.org.uy

## Suplentes

Sr Enzo BENECH

Presidente

Instituto Nacional de Semillas (INASE)

Montevideo

Phone: +598 2 2887088 Fax: +598 2 2887077

Email: inasebenech@adinet.rom.uy

Sr Gabriel BELLON MARRAPODI

Segundo Secretario

Representante Permanente Adjunto ante la

FAO

Embajada de la República Oriental del

Uruguay

Via Vittorio Veneto, 183

00187 Roma

Phone: +39 06 4821776 - 7 Fax: +39 06 4823695

Email: uruit@ambasciatauruguay.it

## VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC

**OF**) –

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) – VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Jefe de Delegación

Sra Margaret GUTIÉRREZ

Investigadora en Recursos Genéticos Instituto Nacional de Investigaciones

Agrícolas Venezuela (INIA)

Maracay

Estado de Aragua

Phone: +58 243 2455470 - 2402975

Fax: +58 243 2471066

Email: mgutierrez@inia.gov.ve

#### **Suplentes**

Sra Juliana ALEZONES Directora General de Calidad Ministerio de Alimentación

Caracas

Phone: +58 212 5640229 - 5648849

Fax: +58 212 5640229

Email: dgcminal@yahoo.com;

dgca@minal.gob.ve

Sr Julio RAMÍREZ

Dirección General de Calidad Ministerio de Alimentación

Caracas

Phone: +58 212 5640229 Fax: +58 212 5640229

Email: dgcminal3@yahoo.com

## YEMEN - YÉMEN

Head of Delegation

Mr Ali Abdullah AL-SHURAI

Agricultural Research and Extension

Authority (AREA)

Director General of the National Genetic

Resources Centre

Office P.O. Box Dhamar (87148) Res. P.O. Box Hodeidah (3411) Phone: +967 6423917 - 77903633 Fax: +967 6423917 - 6423914 Email: shuraiaa@yahoo.com;

shurai@y.net.ye

#### Alternates

Mr Mansour M. AL-AQIL

Director General

Agricultural Extension and Information

Phone: +967 1 561245 Fax: +967 1 561244

Email: alaquil55@hotmail.com

#### Mr Abdulrahman BAMATRAF

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Yemen

Via Alessandro Malladra, 10b - Int. 10

00157 Rome

Phone: +39 06 4504308 Fax: +39 06 4504308

Email: ambamatraf@yahoo.com

#### **ZAMBIA - ZAMBIE**

Head of Delegation

Mr Albert CHALABESA

**Deputy Director** 

Zambia Agriculture Research Institute Ministry of Agriculture and Cooperatives

Mount Makulu Research Station

P/ Bag 7 Chilanga

Phone: +260 1278130 - 1278380 -

096767185

Fax: +260 1278130 - 278141 Email: chala@zamnet.zm; albertchalabesa@hotmail.com

#### Alternates

Ms Catherine MUNGOMA

Chief Agricultural Research Officer Zambia Agriculture Research Institute Ministry of Agriculture and Cooperatives Golden Valley Agricultural Research Trust P.O. Box 54

Trigila

Phone: +260 1 213829 Fax: +260 1 213832 Email: maize@zamnet.zm

Mr Godfrey MWILA

Principal Agricultural Research Officer Ministry of Agriculture, Food and Fisheries SADC Plant Genetic Resources Centre (SPGRC)

Phone: +260 1 233391 Fax: +260 1 233746 Email: spgrc@zamnet.zm; genetics@zamnet.zm

## **ZIMBABWE**

Head of Delegation

Mr Shadrack Sariri MLAMBO Director Agricultural Research and Extension (AREX)

Ministry of Agriculture Box CY 594 Causeway

Harare

Phone: +263 4 704531 - 9 Fax: +263 4 731133 - 728317

Email: ssmlambo@africaonline.co.zw

#### Alternates

Mr Claid MUJAJU

Head

Seed Services AREX Ministry of Agriculture P.O. Box CY550 Causeway

Harare

Phone: +263 4 704531 - 9/720370

Fax: +263 4 791223

Email: seedserv@mweb.co.zw

Mr Tendayi NHEKEDZA

Counsellor

Alternate Permanent Representative to

FAC

Embassy of the Republic of Zimbabwe

Via Virgilio, 8 00193 Rome

Phone: +39 06 68308282 Fax: +39 06 68308324

Email: zimrome-wolit@tiscalinet.it

## OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

## RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Head of Delegation

Mr Alexander TITARENKO Permanent Observer to FAO Embassy of the Russian Federation Via Gaeta, 5 00185 Rome

# OBSERVERS FROM INTERGOVERMENTAL ORGANIZATIONS OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

## INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES INSTITUTE INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES INSTITUTO INTERNACIONAL DE RECURSOS FITOGENÉTICOS

Mr Michael HALEWOOD

Head

Senior Policy and Legal Specialist

International Plant Genetic Resources Institute

Via dei Tre Denari, 472/a

00057 Maccarese

Rome, Italy

Phone: +39 06 6118294 Fax: +39 06 61979661

Email: m.halewood@cgiar.org

Mr Gerald MOORE

Honorary Fellow

IPGRI/CGIAR

Via dei Tre Denari 472/a

00057 Maccarese

Rome, Italy

Phone: +39 06 61181 Fax: +39 06 61979661

Email: g.moore@cgiar.org

## SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL ÁFRICA MERIDIONAL

Mr Moneim FATIH

Advisor

Consultant at SPGRC

Nordic Gene Bank

Phone: +4640 536640

Fax: +4640 536650

Email: moneim@ngb.se

# OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO-GUBERNAMENTALES

# CENTRE FOR INTERNATIONAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT LAW CENTRE DE DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CENTRO DE DERECHO INTERNACIONAL DEL DESARROLLO SOSTENIBLE

Mrs Christine FRISON
Centre for Internationl Sustainable Development Law
Mc Gill University Faculty of Law
3661 Peel St. Montreal
Ouebec, Canada H3A 1X1

Quebec, Canada H3A 1X1 Phone: +32 473 886873

Email: www.cisdl.org; cfrison@cisdl.org

## INTERMEDIATE TECHNOLOGY DEVELOPMENT GROUP GROUPE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE INTERMÉDIAIRE GRUPO DE DESARROLLO DE LA TECNOLOGÍA INTERMEDIA

Mr Anil SUBEDI Country Director Intermediate Technology Development Group Nepal Office Pandol Marg, Lazimpat Kathmandu, Nepal Phone: +977 1 4446015

Fax: +977 14445995

Email: anilsubedi@wlink.com.np

## INTERNATIONAL SEED FEDERATION FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU COMMERCE DES SEMENCES

Mr Marco NARDI Secretary General Associazione Italiana Sementi Phone: +39 05 1503881

Fax: +39 05 1355166 Email: ais@sementi.it

## SECRETARIAT OF THE COMMISSION ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE SECRETARÍA DE LA COMISÍON DE RECURSOS GENÉTICOS PARA LA

## M. Clive STANNARD

Chargé de la

Commission des resources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome

ALIMENTACÍON Y LA AGRICULTURA

Téléphone: +39 06 570 55480 Télécopie: +39 06 570 53057 Courriel: Clive.Stannard@fao.org

#### M. Martin Eric SMITH

Fonctionnaire principal (appui au Traité) Commission des resources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome

Téléphone: +39 06 570 53445 Télécopie: +39 06 570 53445

Courriel: MartinEric.Smith@fao.org

## M. Álvaro TOLEDO CHÁVARRI

Associated Professional Officer Commission des resources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Téléphone: +39 06 570 54497 Télécopie: +39 06 570 53057 Courriel: Alvaro.Toledo@fao.org

## M. Niels LOUWAARS

Chercheur invité

Commission des resources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome

Téléphone: +39 06 570 54195 Télécopie: +39 06 570 53057 Courriel: Niels.Louwaars@fao.org

#### M. Dan LESKIEN

Conseiller juridique spécialisé Commission des resources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome

Téléphone: +39 06 570 54666 Télécopie: +39 06 570 53057 Courriel: Dan.Leskien@fao.org

## M. Kent NNADOZIE

Conseiller juridique spécialisé Commission des resources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome

Téléphone: +39 06 570 52465 Télécopie: +39 06 570 53057 Courriel: Kent.Nnadozie@fao.org